

GUIDE PRATIQUE 2025

Pour les parents et futurs parents montpelliérains

ACCOMPAGNER LES 1 000 PREMIERS JOURS DE SON ENFANT



**MONTPELLIER,
FAIRE DU FUTUR
UN PRÉSENT.**



EDITO

Nous savons à quel point les **1000 premiers jours** d'un enfant sont déterminants, c'est pourquoi la Ville de Montpellier s'est engagée en faveur d'une **politique globale de la petite enfance** :

- Créer sur tout le territoire montpelliérain des solutions d'accueil, permettant à toutes les familles de concilier vie professionnelle et vie personnelle ;
- Garantir à tous les parents d'être accompagnés et de bénéficier d'un soutien fort à la parentalité ;
- Déployer à l'échelle de la ville une politique petite enfance au service du public en développant un accès universel au droit à l'éveil artistique et culturel dès le plus jeune âge.

Pour répondre aux besoins des familles, la ville de Montpellier a créé un service montpelliérain de la petite enfance qui répond à quatre grandes fonctions :

- L'accompagnement et l'information des parents,
- La diversification des solutions d'accueil,
- La garantie d'un service public de qualité
- Le financement du développement des places en crèche.

Pour rendre les critères d'admission en crèches municipales plus clairs, la Ville de Montpellier a adopté le 4 avril 2023 en Conseil Municipal, une grille plus transparente dans l'attribution des places en crèche, permettant **un accès facilité aux familles les plus fragilisées et aux familles monoparentales** permettant d'alléger la charge mentale des parents.

Pour répondre à la croissance démographique exceptionnelle de la Ville, il est crucial d'augmenter les solutions d'accueil.

La ville déploie un plan inédit de création de 300 nouvelles places en crèche d'ici la fin du mandat. Par ailleurs, via un soutien financier massif aux acteurs associatifs, près de 450 places supplémentaires au total seront proposées aux parents d'ici 2026. La création de notre réseau « **Montpellier Petite Enfance au service du public** » permet un regroupement des acteurs de la petite enfance autour de valeurs communes : projet pédagogique innovant, accueil de qualité, inclusion, laïcité. Ce réseau permettra des procédures d'inscription simplifiées, car communes, l'application des mêmes critères d'attribution des places, et des antennes d'information décentralisées dans chaque quartier au sein des 8 Relais Petite Enfance.

Ces Relais Petite Enfance vont également évoluer dans leur mission pour devenir des Espaces Petite Enfance. Outre leur mission d'information, de mise en relations des familles avec les assistantes maternelles et l'animation destinées aux assistantes maternelles du territoire, ces espaces vont évoluer vers une fonction de guichet unique dédié à la petite enfance. Ils permettront à chaque famille montpelliéraine (à la recherche d'un accueil ou non) de bénéficier d'un accompagnement et d'un soutien à la parentalité personnalisé ainsi que le déploiement d'activités d'éveil artistique et culturel adapté aux tout-petits.

Montpellier voit grand pour la Petite Enfance, car Montpellier s'inscrit résolument dans **une Ville à hauteur d'enfant**, qui nous pousse à repenser nos politiques publiques et le réaménagement de notre Ville pour la rendre plus accueillante et plus inclusive pour toutes et tous et plus sécurisante pour les tout-petits. Cela se traduit par l'installation d'aires de jeux dans des lieux symboliques de la ville, la mise à disposition d'équipements adaptés à l'accueil de jeunes enfants tels que les sanitaires ou les espaces d'allaitement et enfin par une offre culturelle et de divertissement riche pour tous les âges de l'enfant.

C'est donc avec un immense plaisir que nous vous présentons ce guide pratique complet destiné aux parents et futurs parents Montpelliérains. Nous espérons qu'il répondra à vos attentes. Il porte notre volonté de placer **la petite enfance et le soutien à la parentalité comme la première des politiques publiques**. En veillant à la promotion de l'égalité des chances dès le plus jeune âge, **Montpellier défend le droit universel à l'éveil et à la socialisation des tous petits**. Cet engagement garantit l'égalité entre les hommes et les femmes en matière d'emploi et de formation bien sûr ; mais détermine aussi et surtout les conditions présentes et futures du développement et de l'épanouissement de nos enfants.



Michaël DELAFOSSE
Maire de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

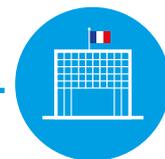


Tasnime AKBARALY
Adjointe au Maire,
déléguée à la Petite enfance et à la place de l'Enfant dans la Ville

SOMMAIRE

ÉDITO	2
MON ENFANT VA OU VIENT DE NAÎTRE	5
Quelles démarches avant la naissance ?	6
Quelles démarches après la naissance de mon enfant ?	6
LES MODES D'ACCUEIL : COMMENT ÇA MARCHE ?	7
L'accueil collectif	8
L'accueil individuel	9
OÙ S'INFORMER ?	10
Le Pôle Petite Enfance	10
Les structures associatives, privées ou institutionnelles	10
Les Relais Petite Enfance (RPE)	10
QUEL EST LE COÛT POUR L'ACCUEIL DE MON ENFANT ?	11
Les deux modes de fonctionnement et leurs modalités de tarification	12
Les modalités de calcul de la tarification en mode PSU	12
Les modalités de calcul de la tarification en mode PAJE	13
COMMENT INSCRIRE MON ENFANT EN CRÈCHE ?	14
Étape 1: Réunion d'information	14
Étape 2: Pré-inscription	14
Étape 3: La commission d'attribution	15
Étape 4: L'admission	15
Pour les autres structures	17
DES LIEUX POUR SE RENCONTRER, ÉCHANGER ET ÊTRE ACCOMPAGNÉ	19
Les Lieux d'Accueil Enfants - Parents (LAEP)	20
Les ludothèques	20
Les Maisons Pour Tous	20
Les actions en faveur de la prévention et de la santé	20
L'éveil artistique et culturel	20
Le Festival de l'Eveil des Tout-Petits	21
La gratuité du Musée Fabre	21
Participation aux événements culturels (journée du patrimoine, comédie du livre, nuit des musées)	21
LE CARNET D'ADRESSES PAR QUARTIER	23
Les adresses et numéros utiles	24

FOCUS SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE



LE PROJET DE MANDAT 2020-2026 DE LA VILLE DE MONTPELLIER

L'engagement de la collectivité en faveur d'une politique globale de la petite enfance a été posé dans le projet de mandat autour de 3 axes :

- **L'accroissement substantiel** du nombre de places d'accueil: 449 places supplémentaires dont plus de 300 places portées par la Ville d'ici à la fin du mandat et l'inclusion de l'enfant dans la ville pour faire de Montpellier une Ville à hauteur d'enfants et du petit enfant.
- **L'égalité d'accès à un mode d'accueil** de qualité, adapté à chaque famille en informant, accompagnant, et facilitant la démarche des familles; en diversifiant les modalités d'accueil et en valorisant les métiers de la petite enfance.
- **La promotion de l'égalité** des chances dès le plus jeune âge en tendant vers un droit universel à l'éveil et à la socialisation, en développant une politique de prévention à destination des familles et de soutien à la parentalité et en reconnectant le tout petit à la nature et à son environnement.

VERS UN SERVICE MONTPELLIÉRAIN DE LA PETITE ENFANCE (SMPE)

La Ville de Montpellier souhaite s'inscrire pleinement dans la création d'un service montpelliérain de la petite enfance sur son territoire pour mettre la qualité au cœur des pratiques via la formation et la qualification des professionnel(le)s de la petite enfance, répondre au mieux aux besoins de l'enfant et de sa famille sur la période des 1000 premiers jours, entrer dans une démarche préventive, faire vivre des valeurs communes et partagées, développer des partenariats et des réseaux, concevoir ensemble un guichet unique et s'engager collectivement dans une politique de développement et de diversification de l'offre.

Le Service Montpelliérain de la Petite Enfance (SMPE) devra remplir 4 grandes fonctions:

- **Informier**, orienter, accompagner les parents;
- **Diversifier les solutions** et garantir le libre choix des parents pour l'accueil de leur enfant;
- **Assurer un service public** de qualité et qui réduise les inégalités sociales;
- **Financer le développement des places** en agissant sur les restes à charges des collectivités et des familles.



MON ENFANT VA OU VIENT DE NAÎTRE



QUELLES DÉMARCHES AVANT LA NAISSANCE ?

SANTÉ :

- **Déclarer sa grossesse :** pensez à déclarer votre grossesse dans les 3 premiers mois à la Sécurité sociale, à la CAF et à votre employeur
- **S'inscrire à la maternité :** lorsque la grossesse est confirmée, l'inscription dans une maternité doit se faire le plus tôt possible
- **Se renseigner sur les examens** médicaux obligatoires à effectuer pendant la grossesse

DROITS ET ÉTAT CIVIL :

- **Effectuer une reconnaissance anticipée :** pour les couples non mariés, il est possible de reconnaître l'enfant avant sa naissance sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- **Se renseigner sur les droits et les aides auprès de la CAF :** afin de préparer la naissance de votre enfant

EMPLOI :

- **S'informer sur le congé maternité et paternité :** la durée du congé maternité dépend du nombre d'enfants à charge. Pour connaître la durée et l'indemnisation de votre congé maternité ou paternité, Il est important de vous rapprocher de votre caisse d'Assurance maladie
- **Commencer les démarches d'inscription pour un mode d'accueil :** il est recommandé d'inscrire votre enfant le plus tôt possible après l'annonce de la grossesse. Pour les crèches municipales, vous pouvez commencer les démarches de pré-inscription dès le 4e mois de grossesse.

QUELLES DÉMARCHES APRÈS LA NAISSANCE DE MON ENFANT ?

DROITS ET ÉTAT CIVIL :

- **Choisir le nom et le prénom de votre enfant :** dans les 5 jours suivants sa naissance, le prénom et le nom de votre enfant doivent être déclarés.

PARENTS MARIÉS :

Si les parents sont mariés, ils peuvent choisir le nom de famille de leur enfant par déclaration conjointe. Ils remplissent un formulaire remis à l'officier d'état civil lors de la déclaration de naissance. En l'absence de choix des parents, l'enfant prendra le nom du père.

Si les parents ont gardé leur nom de célibataire après le mariage, ils choisissent lors de la conclusion de leur mariage le nom qui sera porté par leurs enfants. Le nom choisi au moment de la naissance du premier enfant est attribué ensuite à tous leurs futurs enfants communs.

PARENTS NON MARIÉS :

Pour les couples non mariés, le nom de famille peut être le nom de la mère, le nom du père ou les deux. L'enfant porte le nom de celui de ses parents qui l'a reconnu en premier. Si les parents le reconnaissent ensemble, il porte le nom de son père.

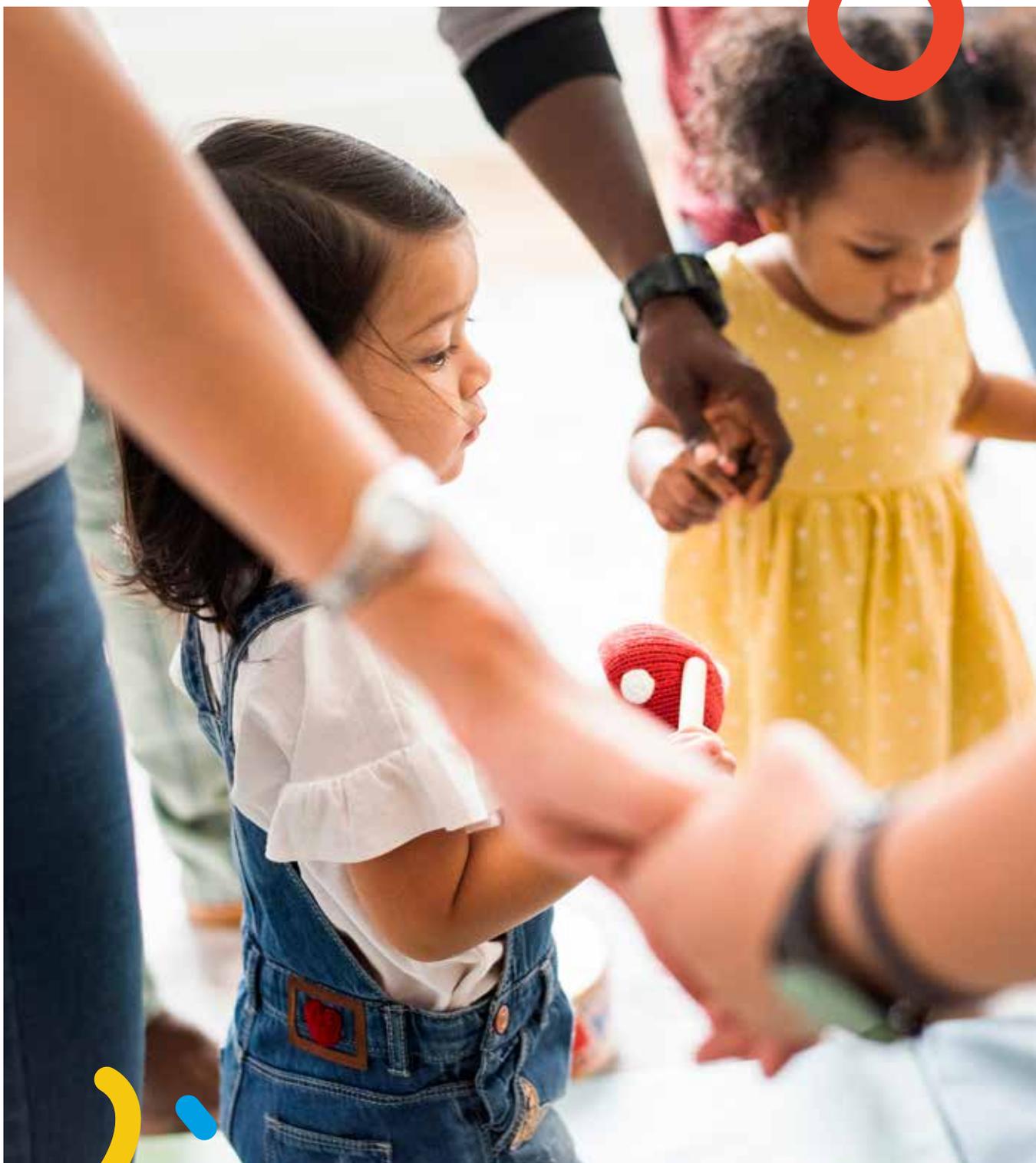
En résumé, le choix du nom de famille dépend du statut marital des parents et de leur accord lors de la déclaration de naissance.

- **Déclarer la naissance de votre enfant :** après avoir choisi le prénom et le nom, la déclaration de naissance doit également être faite à la mairie dans les 5 jours suivants l'accouchement. Il faudra fournir l'attestation du médecin ou de la sage-femme et les cartes d'identité des parents.
- **Déclarer la naissance de votre enfant auprès des organismes publics :** CAF, impôts, caisse d'Assurance maladie, complémentaire santé

EMPLOI :

- **Demander un congé de naissance :** tout salarié a droit à 3 jours de congés pour toute naissance ou adoption dans son foyer.
- **Demander le congé de paternité :** le congé paternité est de 25 jours à prendre en une ou plusieurs fois dans les 6 mois suivant la naissance de votre enfant. La demande doit être faite auprès de l'employeur au moins 1 mois avant la date de début du congé par lettre recommandée avec accusé de réception.

LES MODES D'ACCUEIL: COMMENT ÇA MARCHE ?



Il existe différents modes d'accueil, adaptés aux besoins du jeune enfant. L'accueil peut être individuel, assuré par une assistante maternelle agréée, ou bien collectif, dans un établissement au sein d'un groupe d'enfants.

L'ACCUEIL COLLECTIF

A Montpellier, les enfants âgés de 0 à 5 ans révolus (les enfants ayant l'âge d'être scolarisés peuvent être accueillis jusqu'à leur 6 ans sur certaines structures pour les enfants en situation de handicap, atteints d'une maladie chronique ou en accueil périscolaire) sont accueillis dans des structures collectives gérées par la municipalité, des associations, des sociétés mutualistes, des organismes publics ou encore des entreprises privées. Quel que soit le type de gestionnaire, tous les établissements et services sont régis par le Code de la santé publique.

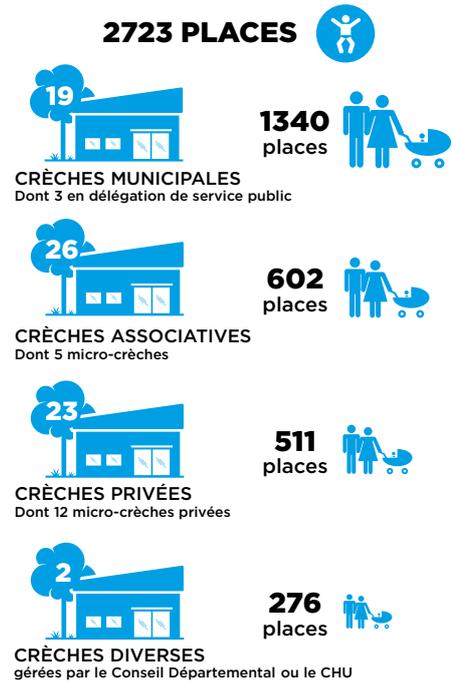
La Ville de Montpellier assure la gestion de crèches collectives municipales. Elle peut également confier la gestion de certaines de ses structures à un tiers dans le cadre d'une délégation de service public. En partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Hérault, la Ville soutient également financièrement les structures associatives et accompagne la réalisation de projets privés dans le cadre d'un protocole départemental.

- **Les crèches collectives** (y compris les anciennes haltes-garderies) proposent essentiellement un accueil régulier organisé avec les familles dans le cadre d'un contrat d'accueil. Un enfant peut être accueilli sur des temps d'accueil régulier à temps plein (5 jours par semaine) ou à temps partiel (de 1 à 4 jours par semaine). Les crèches collectives peuvent aussi proposer des temps d'accueil occasionnel qui ne font alors pas l'objet d'un contrat. Les anciennes haltes-garderies font désormais partie des crèches collectives.

Elles proposent des places en accueil régulier à la journée ou demi-journée mais s'adressent également aux enfants dont les parents ont des besoins ponctuels ou occasionnels. Généralement ces temps d'accueil s'organisent en demi-journée et nécessitent au préalable des réservations hebdomadaires.

- **Les micro-crèches** accueillent les enfants âgés de deux mois et demi jusqu'à six ans. Elles peuvent accueillir un maximum de douze enfants simultanément. Elles proposent, en général, uniquement de l'accueil régulier.

L'OFFRE COLLECTIVE À MONTPELLIER (au 1^{er} janvier 2024):



CRÉATION DE 300 PLACES EN CRÈCHE D'ICI 2026

Avec une croissance démographique la plus haute à l'échelle nationale, la Ville de Montpellier a pour enjeu d'accueillir ses nouveaux habitants, toujours plus nombreux.

Pour répondre aux attentes de ses nouveaux arrivants, la municipalité réalise de nombreux aménagements afin d'offrir des services publics adaptés et accessibles à tous. Pour offrir une alternative d'accueil de confiance et pour rattraper le retard accumulé ces dernières années, elle s'est fixée l'objectif ambitieux de créer 300 places en crèche d'ici fin 2026. 300 places, ce sont 3 fois plus de places en un mandat que celles qui ont été créées sur les trois précédents mandats. C'est une nécessité pour accompagner les parents dans l'équilibre de leurs vies personnelles et professionnelles, et éviter de laisser reposer la charge de la garde sur l'un des deux parents, le plus souvent la mère.

Cet engagement sera tenu avec la mise en place de nouvelles infrastructures d'accueil telles que par exemple la construction de la crèche Liselotte dans le quartier Port-Marianne qui propose 72 places depuis la rentrée 2023. Une nouvelle crèche de 48 places verra le jour dans le quartier Croix d'argent (secteur Estanove) à partir de 2025. Suivront une crèche de 48 places dans le secteur de la Pompignane, puis un établissement de 68 places dans le secteur des Hauts de Croix d'Argent (en face du collège Croix d'Argent) et une crèche de 62 places dans le quartier Hôpitaux-Facultés.

L'ACCUEIL INDIVIDUEL

Les dispositifs d'accueil individuel auprès d'assistant(e) s maternel (le) s permettent de confier les enfants parfois jusqu'à leurs 6 ans, de façon régulière ou occasionnelle, selon les besoins de la famille.

- **Les crèches familiales** ou services d'accueil familial (SAF) sont des structures qui emploient des assistant(e) s maternel (le) s. A Montpellier, elles sont gérées par la Ville, des associations ou des organismes publics. Les enfants sont accueillis au domicile de l'assistant(e) maternel (le) agré(e) par le Conseil départemental. Les assistant(e) s maternel (le) s rattaché(e) s au SAF bénéficient d'un encadrement renforcé (directrice puéricultrice, éducateur de jeune enfant...). Les enfants accueillis en SAF bénéficient de temps et lieux d'accueils collectifs. Les parents signent leur contrat d'accueil directement avec le gestionnaire. Il y a des visites à domicile régulières pour s'assurer de la qualité d'accueil du jeune enfant, accompagner les assistantes maternelles dans leurs pratiques et veiller à ce que le logement reste sécurisé. Le parent n'est pas employeur de l'assistante maternelle, pas de contrat, pas de relation d'argent, le coût pour la famille est moindre qu'une crèche collective - c'est à mi-chemin entre une crèche collective et un accueil par une assistante maternelle indépendante.

- **Les assistant(e) s maternel (le) s indépendant(e) s** sont également agré(e) s par le Conseil Départemental et peuvent accueillir jusqu'à 4 enfants simultanément à leur domicile. Elles sont directement employées par les parents sur la base d'un contrat de travail et d'accueil.

- **Les Maisons d'Assistant(e) s Maternel(le)s** (MAM) regroupent des assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s agré(e)s au sein d'un même local différent de leur domicile. Le lieu d'accueil qui réunit les assistant(es) maternel(les) est validé par les services de la PMI. Les enfants sont placés sous la responsabilité de son assistant(e) maternel(le), toutefois la délégation d'accueil d'un enfant est rendue possible auprès des autres assistant(e)s maternel(le)s de la MAM si les parents l'autorisent, à condition qu'elle ne dépasse pas leur agrément. Les parents sont uniquement les employeurs de l'assistant(e) maternel(le) avec lequel ou laquelle ils ont signé un contrat.

LES RELAIS PETITE ENFANCE POUR S'INFORMER ET ÊTRE ACCOMPAGNÉ

Gérés par la Ville et cofinancés par la CAF et le Conseil départemental, les huit Relais Petite Enfance (RPE) sont dirigés par une animatrice éducatrice de jeunes enfants qualifiée dans le secteur de la petite enfance qui informe et accompagne les familles en recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) indépendant(e). Les RPE sont également des lieux d'échanges et de rencontres qui proposent des ateliers éducatifs, des temps d'éveil et de socialisation aux enfants accueillis chez les assistant(e)s maternel(e)s et aux gardes à domicile.

L'OFFRE INDIVIDUELLE À MONTPELLIER (au 1er janvier 2024):

1826 PLACES



56 places



2 SERVICES D'ACCUEIL FAMILIAUX ET 2 EN DSP



17 places



1 CRÈCHE FAMILIALE ASSOCIATIVE ET 1 RELAIS PARENTAL ASSOCIATIF

534



1673 places



ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES, 7 MAM ET 8 RPE



80 places



SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL AU CHU

UN RENDEZ-VOUS ANNUEL INCONTOURNABLE: « LA JOURNÉE DES ASS-MAT »

Montpellier s'engage pleinement pour développer l'accueil de la petite enfance. Une rencontre avec le réseau des assistantes maternelles a lieu chaque année. Elle permet d'aborder des sujets essentiels comme l'accueil de l'enfant handicapé ou souffrant de trouble du développement, l'alimentation, la place du jeu et de la musique dans la relation... D'autres temps forts avec des activités et des conférences spécifiques dédiées aux 1 000 premiers jours ont lieu à cette occasion.



OÙ S'INFORMER ?

• Le Pôle Petite Enfance

Si vous souhaitez plus de renseignements sur l'accueil ou les démarches à effectuer pour un accueil dans une structure municipale, le Pôle Petite Enfance propose différents canaux d'information :

- ▶ Une permanence d'accueil physique sans rendez-vous, située au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, les lundis de 13 h à 17h.
- ▶ Une permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h au **04 67 34 70 61**.
- ▶ Par mail : **creche@montpellier.fr**
- ▶ Pour des familles en situation de difficulté sociale ou médicale, une prise de rendez-vous avec un assistant de service social pourra être proposée les jeudis en présentiel et les vendredis par téléphone de 9h à 17h :
- ▶ **creche@montpellier.fr / 04 67 34 70 61**.

• Les Relais Petite Enfance (RPE)

Les RPE sont des structures municipales qui assurent une mission d'information et d'accompagnement des familles sur l'ensemble des solutions d'accueils existants ainsi qu'un soutien aux assistantes maternelles.

Si vous souhaitez plus de renseignements pour un accueil chez une assistante maternelle indépendante ou dans une Maison d'assistant(e)s Maternel(le)s, vous pouvez contacter le RPE de votre secteur. Ce dernier peut aussi vous informer des gardes à domicile.

Si vous souhaitez plus de renseignements sur l'accueil ou les démarches à effectuer pour un accueil dans une structure non municipale, vous devez contacter directement la structure de votre choix. Pour les contacter, consulter le carnet d'adresses (page 23)

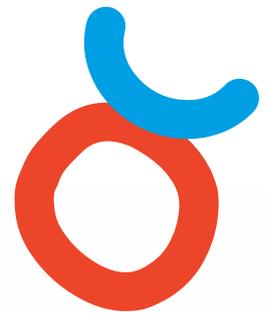
LES RÉUNIONS D'INFORMATIONS AUX FAMILLES

Le Pôle Petite Enfance organise une fois par an des réunions d'informations territorialisées dans différents lieux et par quartier, destinées aux familles qui souhaitent des informations sur les différents modes d'accueil existants dans la commune de Montpellier. Les dates des réunions sont communiquées sur le site internet de la Ville. Ces réunions sont également l'occasion d'aller à la rencontre des professionnel(le)s de la petite enfance travaillant dans des crèches municipales, associatives ou encore avec les animatrices de RPE.

Plus d'informations :

montpellier.fr/InfosFamilles

QUEL EST LE COÛT POUR L'ACCUEIL DE MON ENFANT?



LES DEUX MODES DE FONCTIONNEMENT : PSU ET PAJE

• Le mode Prestation de Service Unique (PSU)

Cette tarification concerne uniquement les établissements qui ont conventionné avec la CAF, quel que soit son statut (public, associatif, privé...).

Les structures qui fonctionnent avec la Prestation de service unique (PSU) reçoivent directement un financement de la CAF. Ce conventionnement avec la CAF permet d'appliquer une tarification établie sur un barème national et adaptée aux revenus des familles. Le calcul du montant horaire de chaque famille est basé sur un taux de participation familiale qui tient compte du type du lieu d'accueil, des ressources et de la composition de la famille dans la limite d'un montant plancher et plafond. Concrètement, une famille paiera le même tarif horaire dans n'importe quelle structure petite enfance dès lors qu'elle fonctionne en mode PSU.

Le tarif horaire appliqué étant adapté aux revenus de chaque famille, il ne représente pas le coût réel horaire d'une crèche. Pour cette raison, la famille ne pourra pas prétendre à d'autres prestations de la Caf pour compenser les frais de garde. Les familles pourront toutefois bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur les montants payés de l'année écoulée.

• Le mode Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)

Cette tarification concerne certaines micro-crèches, les assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s et les Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s.

D'autres structures ne bénéficient pas d'un financement direct par la Caf avec la PSU. Elles peuvent donc appliquer librement (avec un cadre imposé par la CNAF) leur tarification qui peut être dégressive en fonction de critères tels que les ressources de la famille ou encore le temps d'accueil souhaité.

Les parents doivent faire l'avance des frais de garde et ils peuvent recevoir à terme échu une aide de la Caf qui fait partie de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje):

1 Pour les micro-crèches en mode Paje, les familles perçoivent le Complément de libre choix du mode de garde structure (le Cmg « structure »)

2 Pour les assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s et les MAM, les familles perçoivent le Complément de libre choix du mode de garde (le Cmg « rémunération »).

Les familles pourront aussi prétendre au crédit d'impôt sur les frais engagés.

LES MODALITES DE CALCUL DE LA TARIFICATION

• Les modalités de calcul de la tarification en mode PSU

La tarification appliquée aux familles est définie en fonction du barème national et des modalités de calculs élaborés par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf). Elle correspond à un taux de participation familiale, dans la limite d'un « plancher » et d'un « plafond » définis annuellement par la Cnaf.

► Le taux de participation familiale: il est appliqué de manière linéaire à tous les revenus, dans la limite d'un plancher et d'un plafond de ressources. Ce taux de participation familiale est dégressif en fonction de la composition de la famille.

► La définition du plancher: en cas d'absence de ressources, un montant « plancher » est retenu. Celui-ci est publié en début d'année civile par la Cnaf. Ce plancher est aussi retenu pour les personnes ayant des ressources inférieures à ce montant plancher. Il concerne la cellule familiale dans sa globalité, qu'il s'agisse du couple, d'une personne isolée avec enfants, les enfants placés en famille d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance et pour les personnes non-allocataires ne disposant ni d'avis d'imposition, ni de fiches de salaire.

► La définition du plafond: le barème s'applique jusqu'à hauteur d'un plafond de ressources mensuelles. Celui-ci est également publié par la Cnaf en début d'année civile.

DÉTAIL DU CALCUL DU TARIF HORAIRE:

**Revenus mensuels de la famille
(total annuel N-2 / 12)**

**Taux de participation familiale en vigueur
(circulaire Cnaf)**

► Un outil de simulation de tarif horaire pour l'accueil en structure collective ou en crèche familiale est disponible sur le site de la Ville www.montpellier.fr ou sur le site www.monenfant.fr.

BON À SAVOIR !

Les crèches familiales ou SAF fonctionnent en mode PSU, le taux de participation familiale appliqué est celui de la tranche inférieure à celle de l'accueil collectif.

Le coût pour les familles est donc moins élevé que dans un établissement collectif.

EX. DE CALCUL POUR UNE CRÈCHE COLLECTIVE EN MODE PSU:

Composition de la famille: 2 enfants à charge

Revenus annuels du foyer: 30 000 euros.

Taux de participation familiale

(en vigueur au 1er janvier 2024): 0,0516 %

Tarif horaire:

$(30\,000 / 12) \times (0,0516 / 100) = 1,29$ euros

EX. DE CALCUL POUR UNE CRÈCHE FAMILIALE EN MODE PSU:

Composition de la famille: 2 enfants à charge

Revenus annuels du foyer: 30 000 euros.

Taux de participation familiale (en vigueur au

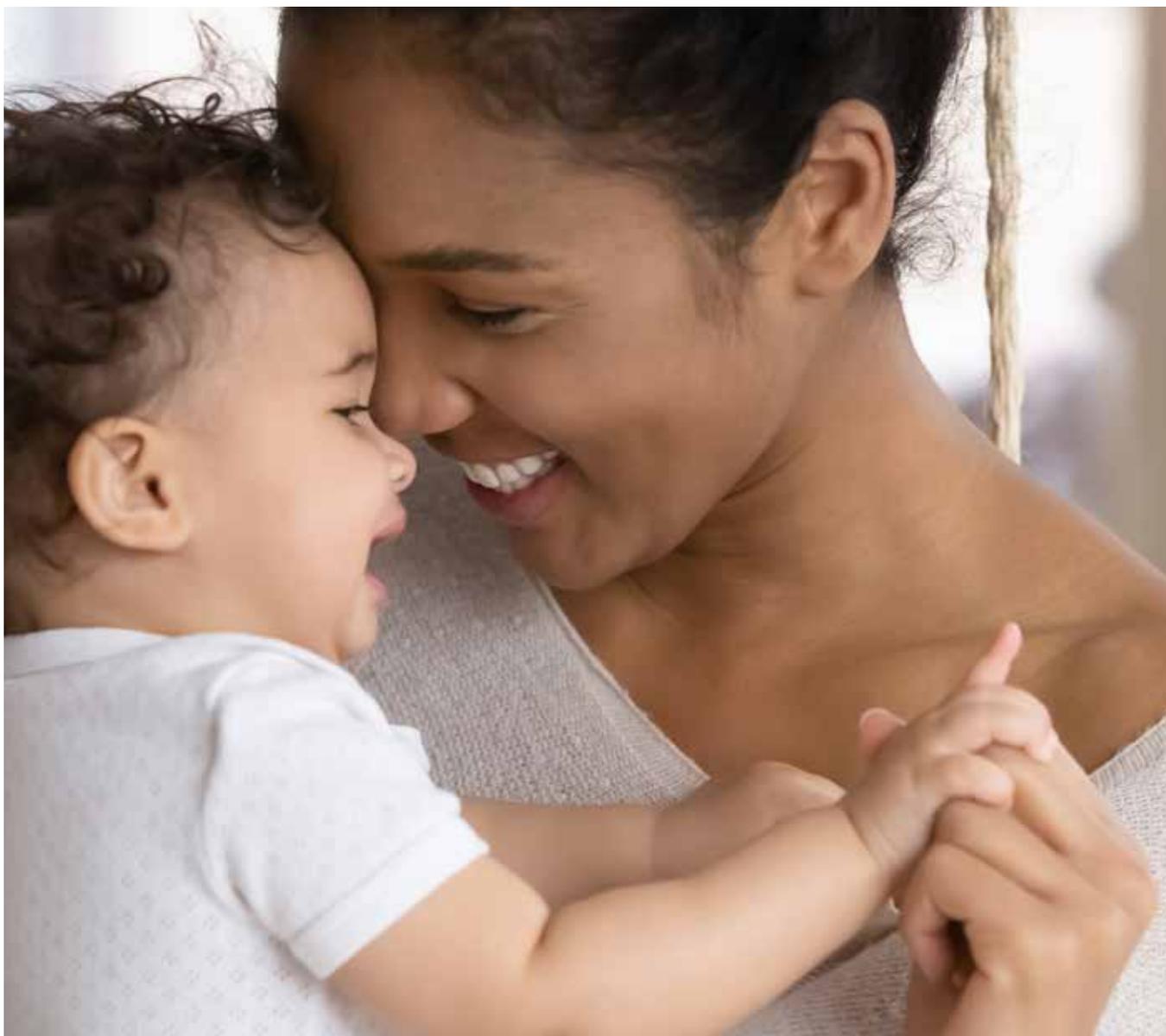
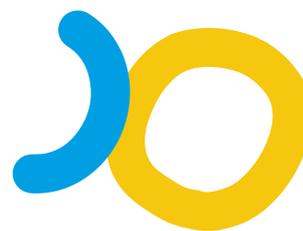
01/01/2024): 0,0413 %

Tarif horaire: $(30\,000 / 12) \times (0,0413 / 100) = 1,03$ euros

• Les modalités de calcul de la tarification en mode PAJE

En l'absence de conventionnement avec la Caf, la tarification est variable et la famille doit faire l'avance des frais de garde. Elle pourra ensuite percevoir le Cmg « Structure » ou le Cmg « rémunération » de la Caf. Les conditions d'attribution de cette aide sont listées sur le site de la Caf: www.caf.fr

- ▶ Si la famille a recours à une micro-crèche en mode Paje, elle peut bénéficier du Cmg « Structure » si l'enfant est gardé au moins 16 heures dans le mois et si la tarification horaire pratiquée n'est pas supérieure à 10 euros par enfant gardé.
- ▶ Si la famille emploie un(e) assistant(e) maternel(e) indépendant(e), elle peut bénéficier d'une prise en charge partielle de sa rémunération via le Cmg « rémunération ». Son montant varie selon le nombre d'enfants à charge, l'âge de votre enfant et vos ressources. Un minimum de 15 % des frais restera à votre charge.
- ▶ Un outil de simulation de tarif horaire du coût dans une micro-crèche en mode Paje ou de l'accueil chez une assistant(e) maternel(le) (salaire mensualisé) est disponible sur le site de www.monenfant.fr.



COMMENT INSCRIRE MON ENFANT EN CRÈCHE ?

POUR LES CRÈCHES MUNICIPALES

1 RÉUNION D'INFORMATION

Avant toute demande de préinscription, la participation à une réunion d'information sur les différents modes d'accueil de la petite enfance est vivement conseillée.



2 PRÉ-INSCRIPTION



La pré-inscription peut se faire dès le **4^e mois de grossesse**.

Pour toute demande dans une structure municipale, et depuis le 1er janvier 2024 dans l'une des trois structures en délégation de service public (crèches Joséphine Baker, Henri Salvador et Liselotte), il est nécessaire de se préinscrire en complétant le dossier de pré-inscription téléchargeable sur le site de la Ville montpellier.fr

rubrique // Action // Petite Enfance ▶ Dossier Prest'O (pdf)

www.montpellier.fr/include/viewFile.php?idtf=39113&path=3f%2F39113_115_Dossier-Presto.pdf

▶ Par le E-service: **<https://montpellier.eservices.montpellier3m.fr/bambineo/preinscriptions-creches>**

À noter: dans le cadre de la mise en place progressive d'un Guichet Unique (voir encadré p. 17) certaines crèches associatives ont également une démarche d'inscription commune avec la Ville. Elles participent ainsi pleinement au développement du SMPE.



5 sites de préinscriptions possibles:

HÔTEL DE VILLE:

▶ 1 Service Presto

1, place Georges Frêche

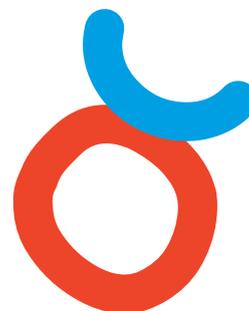
MAIRIES DE PROXIMITÉ:

▶ 2 Aubes - Pompignane - 35, rue André Malraux

▶ 3. Mosson - 111, place de Tipasa

▶ 4 François Villon - Rue des Araucarias

▶ 5 Tastavin - 118, allée M. Bonafos



LES DOCUMENTS À FOURNIR POUR LA PRÉINSCRIPTION :

- ▶ **Justificatif d'identité** de l'enfant: acte de naissance, livret de famille;
- ▶ **Certificat médical** attestant la grossesse et la date présumée d'accouchement ou la déclaration auprès de la sécurité sociale (« Ma maternité mois après mois ») pour l'enfant à naître,
- ▶ **Justificatif de domiciliation** des parents sur la commune de Montpellier datant de moins de trois mois;
- ▶ **Attestation CAF** ou déclaration des revenus N-2 (avis d'imposition année N-1) pour les non allocataires;

Toutes ces pièces permettent de constituer le dossier de pré-inscription et d'évaluer votre participation financière sur la base des ressources de la famille. Le dossier de suivi est géré par le Services Relations Familles et Guichet Unique du Pôle Petite Enfance

LA DEMANDE EST VALABLE JUSQU'AUX 3 ANS DE L'ENFANT

ET DOIT ÊTRE OBLIGATOIREMENT CONFIRMÉE TOUS LES TROIS MOIS :

- ▶ de préférence sur le portail PRESTO crèches: **presto-creches.montpellier.fr**
- ▶ à défaut par courriel sur **creche@montpellier.fr**
- ▶ ou par téléphone au **04 67 34 70 61**.
- ▶ **Faute de confirmation** pendant 6 mois, le dossier est définitivement radié. Une nouvelle demande devra être effectuée par les familles.



3 LA COMMISSION D'ATTRIBUTION

L'attribution des places est examinée par une commission qui statue et prononce les admissions en fonction de différents paramètres:

- ▶ **Les situations professionnelle, familiale et sociale** du foyer, la situation de handicap, fragilités et l'ancienneté de la demande
- ▶ **La disponibilité d'accueil** dans les structures souhaitées et de la tranche d'âge de l'enfant.



La commission d'attribution est présidée par l'Adjointe déléguée à la Petite Enfance et à la place de l'enfant dans la Ville. Elle se réunit en avril pour les places attribuées pour la rentrée de septembre, et en cours d'année pour gérer les places vacantes. Les parents sont informés par email.

4 L'ADMISSION

Le dossier d'admission est constitué auprès du Service Relations Familles et Guichet Unique qui vous oriente ensuite vers le ou la responsable de l'établissement pour préparer l'accueil de votre enfant. L'admission définitive est prononcée selon l'état de santé de l'enfant qui doit être compatible avec **la vie en collectivité** (certificat médical du médecin traitant). Tout enfant accueilli en collectivité est soumis aux **vaccinations obligatoires**.



UNE NOUVELLE GRILLE D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE PLUS TRANSPARENTE ET JUSTE.

La Ville de Montpellier a adopté, par délibération en Conseil municipal du 4 avril 2023, une grille transparente de critères pour l'admission en crèches municipales axée sur 3 grandes priorités :

- ▶ **Contribuer** à la socialisation pour lutter contre les inégalités;
 - ▶ **Agir** pour favoriser l'accès à l'emploi et prioriser les carrières des femmes;
 - ▶ **Prévenir** les vulnérabilités auxquelles sont exposées les femmes seules avec enfants.
- Avec cette nouvelle grille la ville affiche une double volonté de transparence totale de sa politique d'attribution de places et de lutte contre les inégalités de destin.

GRILLE DE COTATION - EXPÉRIMENTATION 2023- CONSOLIDATION 2024

- ▶ **Grille incrémentant** les points en fonction des différentes situations familiales
- ▶ **Transparence des critères** avec annexion notamment de la grille au règlement de fonctionnement
- ▶ **Etude des dossiers** en commission de façon anonyme
- ▶ **Tenue des commissions** plénières au mois d'avril
- ▶ **Réponses positives** ou négatives envoyées aux familles après les commissions plénières



A - SITUATION PROFESSIONNELLE		
	POINTS	LÉGENDE EXPLICATION
Le parent ou les parents travaillent *	60	Comprend également les formations, les études
Foyer dont un seul des parents travaille	20	
Foyer dont le ou les parents sont sans travail	10	
OCTROI DE BONUS		
Agent Ville /CCAS + services mutualisés métropole et métiers sous tension	10 (pré-commission de priorisation)	Métiers en milieu hospitalier et EHPAD (infirmière, aides-soignants, agent de service, médecin), services à la personne (aide à domicile, auxiliaire de vie), conducteur de transport public, éboueur, pompier, professionnels des métiers de l'enfance, forces de l'ordre.
Recherche active emploi	10	
B - RESSOURCES DU FOYER A PARTIR DES DONNEES DE LA CAF OU DE L'AVIS D'IMPOSITION		
Inclusion ressources à partir des ressources n-2 : de 50 à 10 points attribués	De 0 à 9189 € = 50 (plancher) De 9189 à 30 000 € = 40 De 30001 à 50 000 € = 30 De 50001 à 72 000 € = 20 (plafond) Plus de 72 000 € = 10	Conversion ressources mensuelles : 1 ^{re} tranche de 0 à 765,77 € = 50 points 2 ^e tranche de 765,77 à 2500 € = 40 points 3 ^e tranche de 2501 à 4166,66 € = 30 points 4 ^e tranche de 4166,67 à 6000 € = 20 points + de 6000 € = 10 points
C - SITUATION FAMILIALE		
Parent isolé	20	Parent seul en charge des enfants. Le conjoint absent
Famille monoparentale	10	Les deux parents assurent un suivi éducatif de l'enfant et la prise en charge de ou des enfants mais ils sont séparés
Famille avec 3 enfants et plus	10	Parent seul en charge des enfants. Le conjoint absent
Fratricité déjà accueillie sur une crèche ou une famille ayant des enfants en bas âge dans un parcours d'admission en crèche	10	Permet de favoriser le regroupement de la fratrie
SITUATION PARTICULIÈRE		
Parent ou parents mineurs	30	Un des deux parents mineurs
Grossesse multiple	20	À partir d'une grossesse gémellaire
D - FRAGILITÉS MÉDICALES ET SOCIALES		
Situations d'urgence évaluées par un assistant de service social	90	Situations signalées : suivi par la PMI, les partenaires associatifs (grande détresse et fragilités).
Enfant/parent porteur de handicap (fratrie ou enfant en parcours d'accueil) ou graves problème de santé	30	
Handicap supplémentaire dans le foyer	10	
Grossesse à risque	10	
E - ANCIENNETÉ DE LA DEMANDE		
Prise en compte à partir de la préinscription de l'enfant/ critère de départage des dossiers	Scoring attribué de 0,05 points par jour : exemple 3 mois ancienneté attribue 4,5 points	Automatisation de l'ancienneté en fonction de la date du dépôt de la demande

Explications complémentaires :

*L'ensemble des parents est en activité peu importe la composition du foyer (notice partie A)

- Grille additionnant les points en fonction des différentes situations décrites parmi les cinq parties
- Transparence des critères avec annexion notamment de la grille au règlement de fonctionnement
- Etude des dossiers en commission de façon anonyme
- Tenue des commissions plénières au mois d'avril
- Réponses positives ou négatives envoyées aux familles après les commissions plénières

POUR LES AUTRES STRUCTURES

Pour toute demande dans une structure associative, privée ou institutionnelle, la pré-inscription s'effectue directement auprès de la structure. Vous pouvez vous référer aux coordonnées des établissements détaillées dans l'offre d'accueil par quartier.

VERS UN GUICHET UNIQUE EN 2025

La construction du Guichet Unique va permettre à la Ville de Montpellier de faire évoluer son dispositif d'information des familles et d'instruction des demandes de places en crèche. Le guichet unique est un dispositif permettant aux familles d'avoir un seul interlocuteur (la Ville) afin de disposer d'informations et effectuer leurs démarches. Les familles se rendront sur les huit RPE de la Ville, afin de formaliser leurs démarches, dans l'optique de centraliser au maximum les différentes demandes et permettre à chaque petit montpelliérain d'accéder à un mode d'accueil. Une commission d'attribution commune à l'ensemble des partenaires pourrait être envisagée pour compléter et rendre efficient la démarche.

Il est basé sur une démarche de:

- ▶ Centralisation des demandes
- ▶ Harmonisation des critères
- ▶ Transparence et égalité d'accès
- ▶ Information et conseils sur les différents modes d'accueil
- ▶ Simplification et facilitation des démarches, réactivité sur les dossiers complexes
- ▶ Informations larges (loisirs, culture, vie de quartier...)
- ▶ Liens avec les 1000 premiers jours
- ▶ Lieu de rencontre et d'articulation des acteurs du guichet unique, réseau de référents
- ▶ Création de lien avec les familles



FAVORISER TOUTES LES FORMES D'ÉVEIL DE MON ENFANT



DES LIEUX POUR SE RENCONTRER, ÉCHANGER ET ÊTRE ACCOMPAGNÉ

● LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS - PARENTS (LAEP)

Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) sont des lieux qui accueillent de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent, de manière libre, anonyme, gratuit et sans inscription. Adapté à l'accueil de jeunes enfants, il constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Les LAEP permettent de participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant et d'apporter un appui aux parents (et futurs parents) dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents et/ou avec des professionnels. Il constitue de ce fait un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent. Sur la commune, les LAEP sont gérés par des associations et la Ville participe financièrement à leur fonctionnement.

● LES LUDOTHÈQUES

Les ludothèques sont des équipements culturels associatifs ou publics mettant à la disposition de ses membres des jouets, des jeux de société et des espaces de jeu. Ses principales activités sont le jeu sur place et le prêt de jeux et jouets. Services de proximité, elles facilitent la socialisation du jeune enfant et de sa famille et promeuvent le plaisir de jeu libre dans un espace ludique et convivial permettant aux parents de partager des temps de jeux avec leurs enfants. A Montpellier, certaines ludothèques sont ouvertes dès l'âge de 2 ans (les enfants de moins de 6 ans doivent obligatoirement être accompagnés par un adulte).

● LES MAISONS POUR TOUS

24 Maisons pour tous sont implantées au cœur des quartiers de Montpellier et ouvertes à tous. Ce sont des lieux privilégiés de partage, d'échanges, d'acquisition de connaissances, de découverte, de détente, de sport et de convivialité. Plus de 500 activités différentes encadrées par les agents de la Ville ou par les associations qualifiées, pour tous les âges et tous les publics, réparties sur plus de 1600 créneaux horaires par semaine. Certaines d'entre elles accueillent également des Lieux d'Accueils Enfants-Parents afin de favoriser l'échange de proximité entre familles.

<https://www.montpellier.fr/4833-les-lieux-de-soutien-a-la-parentalite.htm>

UNE DÉMARCHÉ GLOBALE ORIENTÉE SUR LA PRÉVENTION ET LA SANTÉ DES TOUT-PETITS

La Ville de Montpellier promeut l'égalité des chances en développant une politique de prévention à destination des familles (période péri et post-natale) et des jeunes enfants :

- **Favoriser l'accès aux soins** pour la petite enfance (axe du futur Contrat Local de Santé (CLS) notamment par l'implication dans le projet de Maisons des 1000 jours qui a ouvert ses portes le 12 janvier 2024 (61 rue Robert Fabre, 04-67-67-38-60 sur rendez-vous, maisondes1000jours-montpelliernord@herault.fr) et la mobilisation des réseaux professionnels.

- **Renforcer l'accueil et l'accompagnement des enfants** en situation de handicap et/ou souffrant de troubles du développement grâce à une grille de critères d'admission plus inclusive et le recrutement de 4 RSAI (Référé Santé Accueil Inclusif).
- **Travailler la transition petite enfance - école maternelle** et favoriser la continuité éducative, en particulier pour les enfants porteurs de handicap.
- **Développer des actions de prévention** aux risques d'une exposition précoce aux écrans - 1er action ciblée sur la Mosson dans le cadre de la cité éducative.
- **Développer les moyens** permettant de mieux repérer et accompagner les enfants souffrant de troubles du neuro-développement ou porteurs de handicap sur le territoire (mise en valeur des outils développés par le CHU). En lien avec la délégation Accessibilité Universelle/Santé/Inclusion
- **Mettre en place des outils** permettant de réduire l'exposition aux polluants environnementaux et de renforcer les défenses immunitaires des agents et des usagers - En lien avec la délégation Santé.

FAIRE DE MONTPELLIER UNE VILLE À HAUTEUR DU PETIT ENFANT

En février 2023, Montpellier est devenue la première ville française à adhérer au réseau international « Villes des enfants » porté par le chercheur italien Francesco Tonucci.

Concrètement, cela signifie :

- **Penser et aménager** la Ville en parcours poussettes
- **Sécuriser les abords** des crèches et des aires de jeux dans la ville
- **Rendre les parcs et jardins** attractifs et accueillants pour toutes les familles (priorisation à partir des sites fréquentés par les assistantes maternelles et dans les quartiers prioritaires)
- **Installer sur des lieux symboliques** de la ville des jeux dédiés aux petits enfants (Places de l'HDV, de la Comédie, jardins du Peyrou...)
- **Installer des équipements** adaptés à l'accueil du jeune enfant et de leur famille dans les établissements publics : sanitaires adaptés, salle de change, espace d'allaitement

Faire de la Petite Enfance un axe d'attractivité au niveau national sur les plans du soutien à la parentalité, de l'éveil de l'enfant, sur le plan économique (salon de la PE, soutien aux innovations)

L'ÉVEIL ARTISTIQUE ET CULTUREL

Parce que l'accès au jeu, à l'éveil est un droit universel pour les enfants, le Pôle Petite Enfance a tissé un réseau de partenaires sur tous les quartiers en développant le maillage entre les Maisons Pour Tous, les associations de divers horizons, les institutions culturelles (le Musée Fabre, le MO. CO Panacée, le réseau des médiathèques, le centre chorégraphique national de Montpellier, l'Opéra...).

A titre d'exemple, une convention de partenariat destinée à accompagner l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants lie la Ville de Montpellier et le centre chorégraphique national de Montpellier (CCN).

Ce partenariat est associé à une compagnie artistique et s'articule autour de trois activités :

1. Des ateliers dansés réalisés dans les établissements d'accueil ;
2. Des moments et rencontres partagés au bénéfice des enfants autour de la danse, de la musique et associant divers partenaires culturels de la Ville, en présence des parents ;
3. Des journées de sensibilisation à la danse au bénéfice des professionnels.

● LE FESTIVAL DE L'ÉVEIL DES TOUT-PETITS

Le Festival de l'éveil des tout-petits est organisé chaque année au mois de novembre par la Ville de Montpellier. Il s'adresse aux enfants de 0 à 6 ans, à leurs parents et aux professionnels de la petite enfance.

Durant tout un mois, des spectacles jeunes publics, des expositions et une multitude d'activités et d'animations gratuites sont proposées dans l'ensemble des quartiers de la ville.

Cet événement est le reflet du travail de partenariat construit depuis plusieurs années entre le Pôle Petite Enfance, les Maisons Pour Tous et les différentes institutions culturelles de la Ville. Les partenariats ont ensuite été élargis aux associations, aux compagnies artistiques, aux lieux d'accueil enfants-parents... A travers cette manifestation, il s'agit de promouvoir et d'œuvrer à un droit universel à l'éveil et à la socialisation pour les enfants de 0 à 6 ans.

● LA GRATUITÉ DU MUSÉE FABRE

Le Musée Fabre propose un accueil spécifique et adapté aux tout-petits. Grâce à une collaboration étroite avec des professionnels de la Petite Enfance, des outils ont été créés et sont à disposition des encadrants.

Des offres de formation permettent de familiariser les professionnels avec les outils proposés par le musée afin de les accompagner dans leur démarche d'amener les tout-petits en visite.

Pour plus de confort, le Musée Fabre est équipé de tables à langer à différents endroits du parcours de visite.

La visite des professionnels avec les enfants est gratuite.

● PARTICIPATION AUX ÉVÈNEMENTS CULTURELS

(journée du patrimoine, comédie du livre, nuit des musées)

Depuis de nombreuses années, le Pôle Petite Enfance installe un espace contes et lectures lors de divers événements comme la Comédie du Livre, la mini ZAT (Zone Artistique Temporaire) les journées du patrimoine ou la nuit du musée animé par les professionnels de la Petite Enfance. Ces événements sont en partenariat avec le MO. CO, le Musée Fabre et le Pôle Culture de la Ville.



LE FESTIVAL DE L'ÉVEIL DES TOUT-PETITS
Pour les 0-6 ans
La culture sous toutes ses formes pour accompagner les familles

ÉCHANGE
COMPÉTENCE

DANSE
THÉÂTRE

MUSIQUE
PEINTURE

LECTURE

Spectacles, ateliers parentalité, stages, contes...
Pour grandir, partager, s'émerveiller.
Dans tous les quartiers de la Ville.

Toute la programmation
montpellier.fr/festivaltoutpetits

Montpellier capitale européenne de la Culture 2025
Montpellier Métropole

unicef

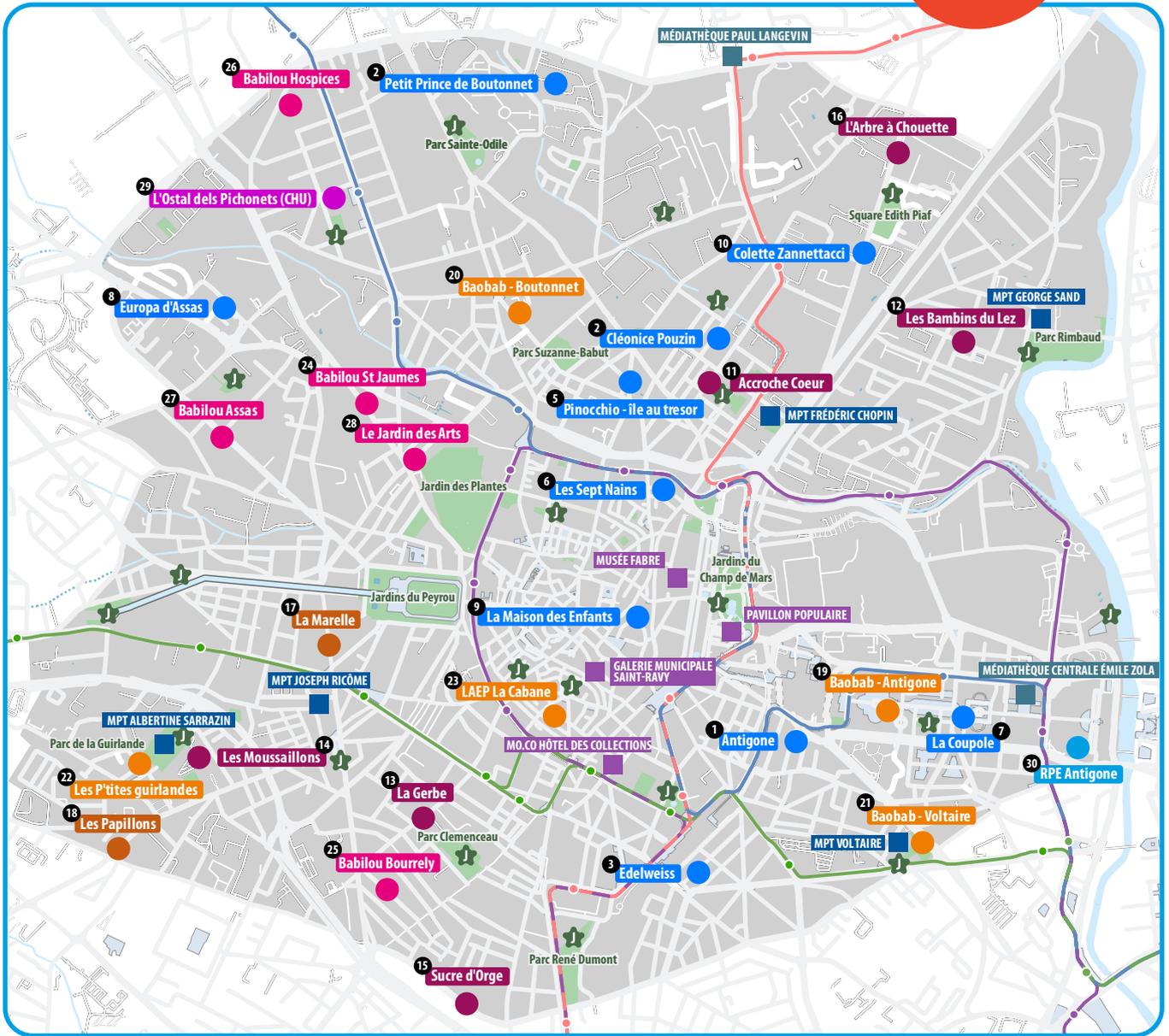




LE CARNET D'ADRESSES PAR QUARTIER

PRÉSENTATION DE L'OFFRE PETITE ENFANCE PAR QUARTIER





QUARTIER CENTRE

CRÈCHES COLLECTIVES MUNICIPALES

1 ANTIGONE

10, rue Jeanne d'Arc - 04 67 64 28 15

49 places / Accueil - Collectif,
Régulier principalement / Occasionnel possible
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PSU
Inscription - Service Presto, Hôtel de Ville et mairies de proximité

2 CLEONICE POUZIN

64, rue Lunaret - 04 48 18 62 02

39 places / Accueil - Collectif,

Régulier principalement
Occasionnel possible
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PSU
Inscription - Service Presto
Hôtel de Ville et mairies de proximité

3 EDELWEISS

21, rue Général Riu - 04 67 64 08 11

48 places / Accueil - Collectif
Régulier principalement
Occasionnel possible
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PSU
Inscription - Service Presto
Hôtel de Ville et mairies de proximité

4 PETIT PRINCE DE BOUTONNET

20, rue Emile Littre - 04 67 72 13 12

49 places / Accueil - Collectif
Régulier principalement
Occasionnel possible
Horaires - 7h30/18h30

Tarification - PSU
Inscription - Service Presto
Hôtel de Ville et mairies de proximité

5 PINOCCHIO-ÎLE AU TRESOR

16, rue Ferdinand Fabre - 04 48 18 62 01

72 places / Accueil - Collectif
Régulier principalement
Occasionnel possible
Horaires - 7h30-/8h30
Tarification - PSU
Inscription - Service Presto
Hôtel de Ville et mairies de proximité

6 SEPT NAINS (LES)

2, imp Petite Corraterie - 04 67 60 30 67

39 places / Accueil - Collectif
Régulier principalement
Occasionnel possible
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PSU
Inscription - Service Presto
Hôtel de Ville et mairies de proximité

7 LA COUPOLE

45, place Zeus - 04 67 64 06 62

20 places / Accueil - Collectif
Occasionnel / Régulier
Horaires - 8h/12h - 14h/18h
Tarification - PSU
Inscription - Service Presto
Hôtel de Ville et mairies de proximité

8 EUROPA ASSAS

79, rue Eugène Labiche - 04 67 52 00 76

25 places / Accueil - Collectif
Occasionnel / Régulier
Horaires - 8h/18h
Tarification - PSU
Inscription - Service Presto
Hôtel de Ville et mairies de proximité

9 LA MAISON DES ENFANTS

21, rue Aigrefeuille - 04 67 60 71 93

45 places / Accueil - Collectif
Occasionnel / Régulier
Horaires - 8h/18h
Tarification - PSU
Inscription - Service Presto
Hôtel de Ville et mairies de proximité

10 COLETTE ZANNETTACCI

42, avenue Saint-Lazare - 04 67 79 80 76

55 places / Accueil - Collectif
Occasionnel / Régulier
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PSU
Inscription - Service Presto
Hôtel de Ville et mairies de proximité

CRÈCHES ASSOCIATIVES

11 ACCROCHE COEUR

34 rue de la Cavalerie - 04 67 72 62 82

16 places / Accueil - Collectif
Régulier / Occasionnel
Horaires - 7h45/18h30
Tarification - PSU
Inscription - Directement via la structure

12 LES BAMBINS DU LEZ

196 rue des Paradisiens - 04 67 72 94 83

42 places / Accueil - Collectif
Régulier / Occasionnel
Horaires - 8h/18h
Tarification - PSU
Inscription - Directement via la structure

13 LA GERBE

19 rue Chaptal - 04 99 74 24 32

20 places / Accueil - Collectif
Régulier / Occasionnel
Horaires - 8h/18h
Tarification - PSU
Inscription - Directement via la structure

14 LES MOUSSAILLONS

156 imp. Jean Bruller dit Vercors
04 67 58 13 86

16 places / Accueil - Collectif
Régulier / Occasionnel
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PSU
Inscription - Directement via la structure

15 SUCRE D'ORGE

27 boulevard Berthelot - 04 67 66 75 90

27 places / Accueil - Collectif
Régulier / Occasionnel
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PSU
Inscription - Directement via la structure

16 L'ARBRE A CHOUETTE

44 avenue Saint Lazare - 04 67 79 39 71

29 places / Accueil - Collectif et familial
Régulier / Occasionnel
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PSU
Inscription - Directement via la structure

MICRO-CRÈCHES ASSOCIATIVES

17 LA MARELLE

7 rue Saint Louis - 04 67 66 38 96

10 places / Accueil - spécifique Collectif
Régulier / Occasionnel
Horaires - 8h/17h30
Tarification - PSU
Inscription - Directement via la structure

18 LES PAPILLONS MULTICOULEURS

3 route de Lavérune - 09 84 54 99 48

12 places / Accueil - Collectif / Régulier
Horaires - 7h45/18h15
Tarification - PAJE
Inscription - Directement via la structure

LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS ASSOCIATIFS

19 BAOBAB - ANTIGONE LAEP

19, place du Nombre d'or - 07 69 21 23 75

Horaires - Mardi 14h30/18h
Tarification - Accès libre
Inscription - Directement via la structure

20 BAOBAB - BOUTONNET LAEP

11 rue des abeilles - 07 69 21 23 75

Horaires - Jeudi 14h30/17h30
Tarification - Accès libre
Inscription - Directement via la structure

21 BAOBAB - VOLTAIRE - LAEP

3 square Jean Monnet - 07 69 21 23 75

Horaires - Mardi 14h/17h
Tarification - Accès libre
Inscription - Directement via la structure

22 LES PETITES GUIRLANDES - LAEP

12 rue Ronsard - 04 67 69 00 81

Horaires - Jeudi 14h/18h
Tarification - Accès libre
Inscription - Directement via la structure

23 LA CABANE - LAEP

14 rue Four des flammes - 06 60 02 24 12

Horaires - Mardi 9h/12h
Tarification - Accès libre

Inscription - Directement via la structure

CRÈCHES PRIVÉES

24 BABILOU SAINT JAUMES

459 rue Auguste Broussonet - 0809 10 30 00

30 places / Accueil - Collectif
Régulier / Occasionnel
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PSU
Inscription - Directement via la structure

25 BABILOU BURRELY

24 rue Bourrely - 0809 10 30 00

30 places / Accueil - Collectif
Régulier / Occasionnel
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PSU
Inscription - Directement via la structure

26 BABILOU HOSPICES

12 bis, rue des hospices - 0809 10 30 00

20 places Collectif
Régulier / Occasionnel
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PSU
Inscription - Directement via la structure

MICRO-CRÈCHES PRIVÉES

27 BABILOU ASSAS

55 avenue d'Assas - 0809 10 30 00

11 places / Accueil - Collectif
Régulier / Occasionnel possible
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PAJE
Inscription - Directement via la structure

28 LE JARDIN DES ARTS

3 rue Bonnard - 09 55 35 84 55

12 places / Accueil - Collectif
Régulier / Occasionnel
Horaires - 8h/18h30
Tarification - PAJE
Inscription - Directement via la structure

CRÈCHES INSTITUTIONNELLES

29 L'OSTAL DELS PICHONETS (CHU)

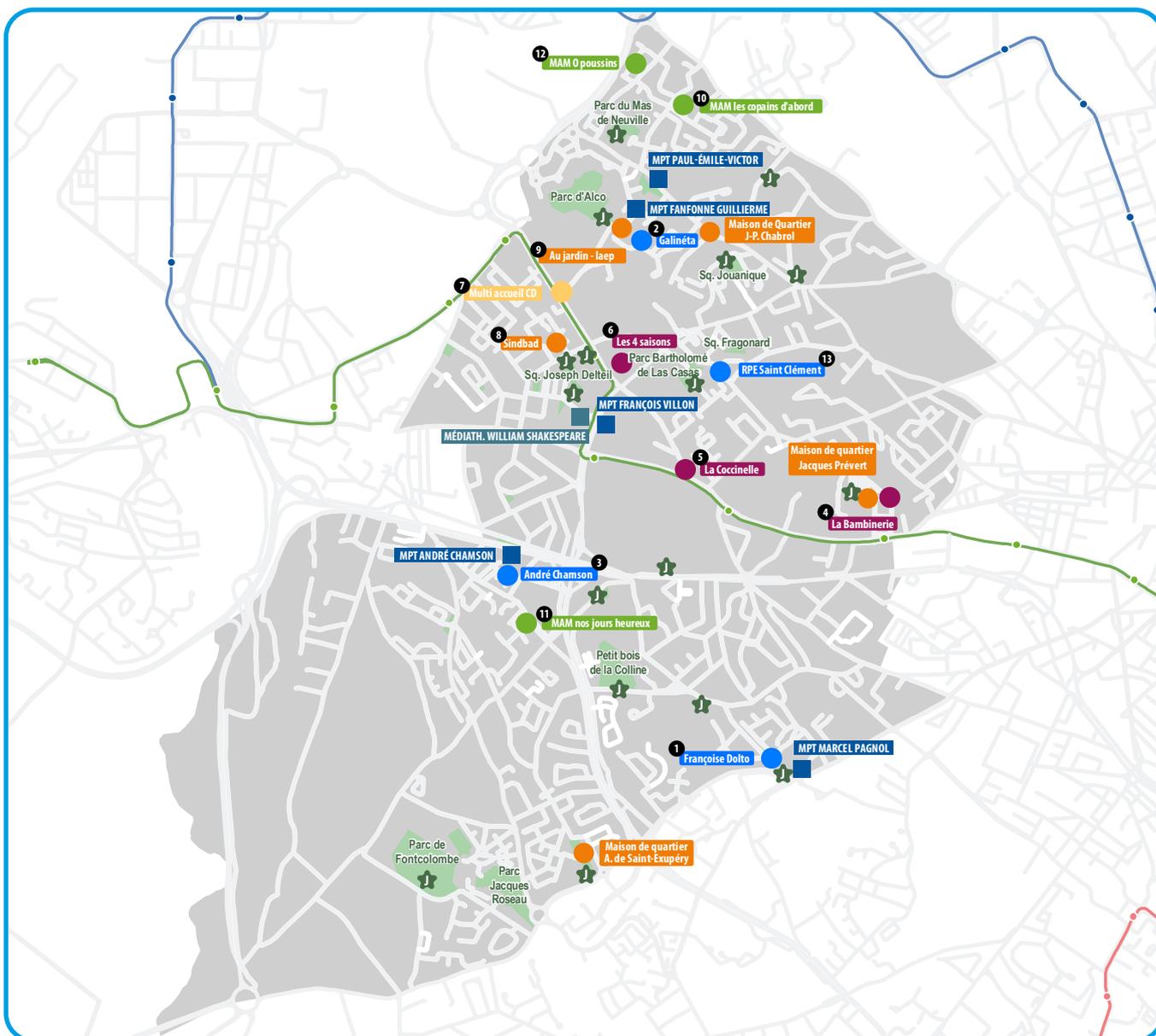
20 Rue Forcrand - 04 67 33 26 00

150 places + 80 / Accueil - Collectif et familial
Régulier / Occasionnel
Horaires - 6h/21h30
Tarification - PSU
Inscription - Directement via la structure

RELAIS PETITE ENFANCE

30 ANTIGONE

62 rue de Rhodes - 04 67 14 50 41
relaispetiteenfance.antigone1@montpellier.fr
Antigone / Centre historique / Comédie,
Figuierolles, Gambetta / Gare / Pompignane



QUARTIER CÉVENNES

CRÈCHES COLLECTIVES MUNICIPALES

1 FRANCOISE DOLTO

5 rue du Père Cyprien Rome - 04 67 69 94 41

49 places / Accueil - Collectif

Régulier principalement

Occasionnel possible

Horaires - 7h30-18h30

Tarification - PSU

Inscription - Service Presto

Hôtel de Ville et mairies de proximité

2 GALINETA

31 rue des Avant-Monts - 04 48 18 62 92

68 places / Accueil - Collectif

Régulier principalement

Occasionnel possible

Horaires - 7h30-18h30

Tarification - PSU

Inscription - Service Presto

Hôtel de Ville et mairies de proximité

3 ANDRE CHAMSON

105 rue Gustave Eiffel - 04 67 45 10 34

20 places / Accueil - Collectif

Régulier principalement Collectif

Occasionnel / Régulier

Horaires - 8h/18h00

Tarification - PSU

Inscription - Service Presto

Hôtel de Ville et mairies de proximité

CRÈCHES ASSOCIATIVES

4 LA BAMBINERIE

11 rue des Sureaux - 04 67 58 21 05

17 places / Accueil - Collectif

Régulier - Occasionnel

Horaires - 8h00/18h30

Tarification - PSU

Inscription - directement via la structure

5 LA COCCINELLE

81 rue d'Alco - 04 67 03 06 32

41 places / Accueil - Collectif

Régulier - Occasionnel

Horaires - 7h30/18h30

Tarification - PSU

Inscription - directement via la structure

6 LES 4 SAISONS

6, rue Boussinesq - 04 67 87 23 88

89 places / Accueil - collectif

Régulier principalement

Occasionnel possible

Horaires : 7h30/18h30

Tarification : PSU

Inscription - auprès de la Ville de Montpellier

CRÈCHES INSTITUTIONNELLES

7 MULTI ACCUEIL CONSEIL

DEPARTEMENTAL

1000 rue d'Alco - 04 67 67 68 25

120 places / Accueil - Collectif

Régulier - Occasionnel

Horaires - 7h30/18h30

Tarification - PSU

Inscription - directement via la structure

LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS ASSOCIATIFS

8 SINDBAD - LAEP

Maison de l'enfant et de la famille, rue Robert Fabre - 04 67 69 00 81

Horaires - Lundi 14h30/18h

Tarification - Accès libre

Inscription - directement via la structure

9 AU JARDIN - LAEP

MPT Fanonne Guilloierme - 04 67 69 00 81

Horaires - Vendredi 8h30 à 12h30

Tarification - Accès libre

Inscription - directement via la structure

MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS (MAM)

10 MAM LES COPAINS

162 rue André Chamson - 06 65 56 02 95

12 places / Accueil - Individuel

Régulier

Horaires - 8h/18h

Tarification - PAJE

Inscription - directement via la structure

11 MAM NOS JOURS HEUREUX

781 avenue de Monsieur Teste
06 38 68 65 37

8 places / Accueil - Individuel

Régulier - Occasionnel

Horaires - 8h30/17h30

Tarification - PAJE

Inscription - directement via la structure

12 MAM O POUSSINS

121 rue Jean Vilar - 06 29 63 49 12

8 places / Accueil - Individuel

Régulier - Occasionnel - Périodique

Horaires - 8h/18h15

Tarification - PAJE

Inscription - directement via la structure

RELAIS PETITE ENFANCE

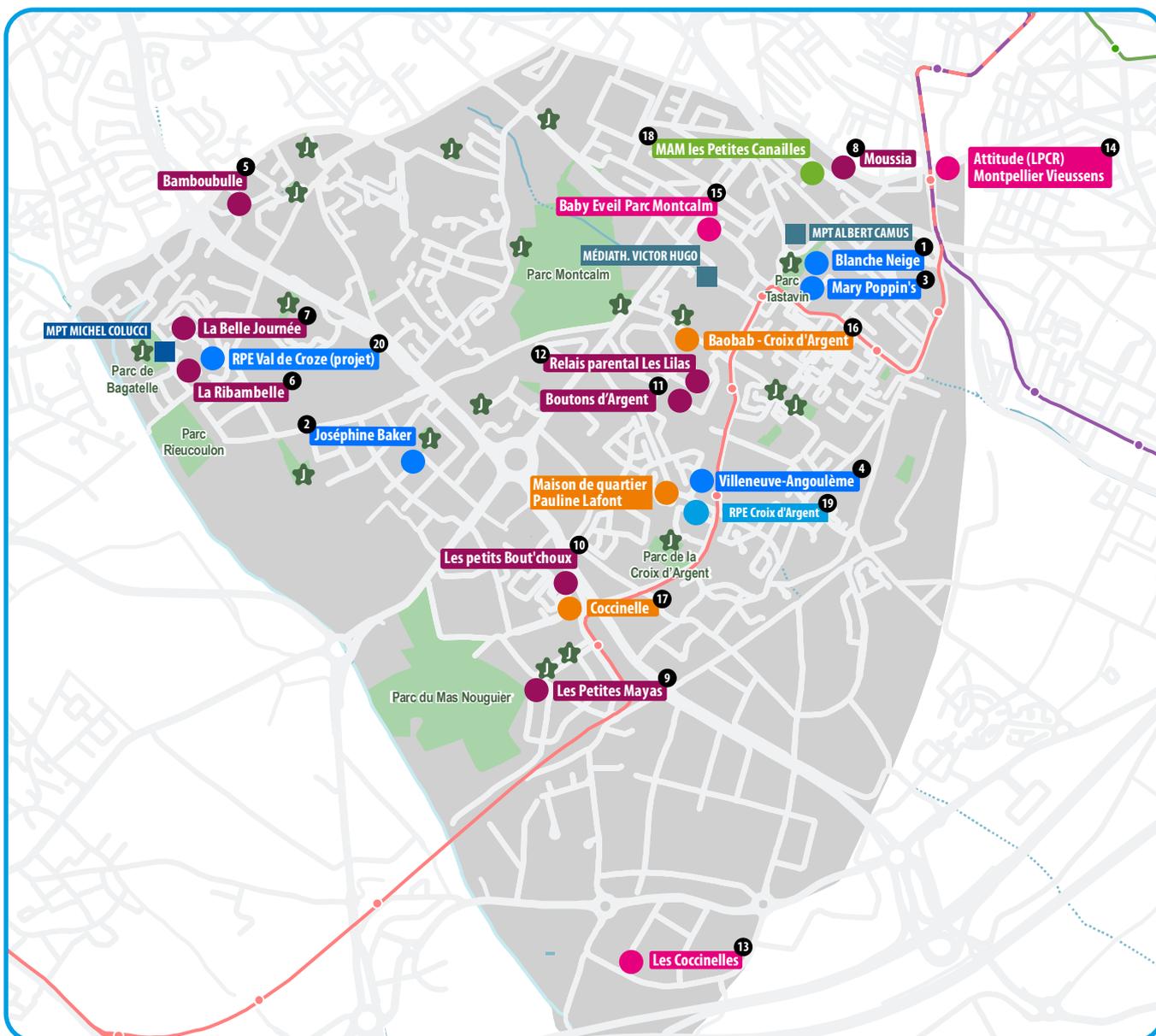
13 SAINT CLEMENT

311, avenue Saint-Clément Alco, Cévennes,

Les Arceaux - 04 67 59 94 13

relaispetiteenfance.stclement@montpellier.fr





QUARTIER CROIX D'ARGENT

CRÈCHES COLLECTIVES MUNICIPALES

1 BLANCHE NEIGE

14 place Cardinal Verdier - 04 67 47 17 44

44 places / Accueil - Collectif
Régulier principalement
Occasionnel possible
Horaires - 7h30-18h30
Tarification - PSU
Inscription - Service Presto
Hôtel de Ville et mairies de proximité

2 JOSEPHINE BAKER

164 avenue Jean Prat 04 99 54 53 50

Gérée en délégation de service public
78 places / Accueil - Collectif + Familial
Régulier principalement
Occasionnel possible
Horaires - 7h30-18h30
Tarification - PSU
Inscription - auprès de la Ville de Montpellier

3 MARY POPPINS

82 place Cardinal Verdier 04 67 47 24 45

20 places / Accueil - Collectif
Occasionnel - Régulier
Horaires - 8h/12h - 14h/18h
Tarification - PSU
Inscription - Service Presto
Hôtel de Ville et mairies de proximité

4 VILLENEUVE D'ANGOULEME

328 rue Fernandel - 04 67 42 09 36

25 places / Accueil - Collectif
Occasionnel - Régulier

Horaires - 8h/18h
Tarification - PSU
Inscription - Service Presto
Hôtel de Ville et mairies de proximité

CRÈCHES ASSOCIATIVES

5 BAMBBOUBULLE

241 rue Camille Desmoulins - 04 67 47 14 07

20 places / Accueil - Collectif
Régulier - Occasionnel
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PSU
Inscription - directement via la structure

6 LA RIBAMBELLE

170 place Saint Simon - 04 67 47 02 81

20 places / Accueil - Collectif
Régulier - Occasionnel
Horaires - 7h45/18h
Tarification - PSU
Inscription - directement via la structure

7 LA BELLE JOURNEE

124 place de Chine - 04 67 69 94 93

20 places / Accueil - Collectif
Régulier - Occasionnel
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PSU
Inscription - directement via la structure

8 MOUSSIA

10 boulevard Berthelot - 04 67 58 90 13

24 places / Accueil - Collectif
Régulier - Occasionnel
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PSU
Inscription - directement via la structure

9 LES PETITES MAYAS

728 avenue de la Réglise - 04 67 91 90 00

34 places / Accueil - Collectif
Régulier - Occasionnel
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PSU
Inscription - directement via la structure

10 LES PETITS BOUT'CHOUX

128 rue Maria Casarès - 06 12 12 52 10

10 places / Accueil - Collectif
Régulier - Occasionnel
Horaires - 8H/18H
Tarification - PSU
Inscription - directement via la structure

11 BOUTONS D'ARGENT

191 rue Louis Aragon - 04 67 85 75 17

26 places / Accueil - Collectif
Régulier - Occasionnel
Horaires - 7h30/20h
Tarification - PSU
Inscription - directement via la structure

12 RELAIS PARENTAL LES LILAS

191 rue Louis Aragon - 04 67 85 75 15

19 places / Accueil - Collectif
Horaires - 24h/24h 7/7
Tarification - PSU
Inscription - directement via la structure

MICRO-CRÈCHES PRIVÉES

13 LES COCCINELLES

150 rue Claude Balbastre - 07 68 77 28 82

10 places / Accueil - Collectif
Régulier - Occasionnel
Horaires - 7h45/18h30
Tarification - PAJE
Inscription - directement via la structure

14 VIEUSSENS ATTITUDE (LPCR)

4 boulevard Vieussens - 04 67 86 08 97

12 places / Accueil - Collectif
Régulier - Occasionnel
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PAJE
Inscription - directement via la structure

15 BABY EVEIL PARC MONTCALM

4 rue François mireur

12 places / Accueil - Collectif
Régulier - Occasionnel
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PAJE
www.crechebabyeveil.fr
Inscription - directement via la structure

LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS ASSOCIATIFS

16 BAOBAB CROIX D'ARGENT LAEP

191 rue Louis Aragon 07 69 21 23 75

Horaires - vendredi 14h/17h
Tarification - Accès libre
Inscription - directement via la structure

17 COCCINELLE LAEP

Résidence Mas de Bagnères - 272 rue Tatius
04 67 69 00 81

Horaires - Jeudis 9h/12h
Tarification - Accès libre
Inscription - directement via la structure

MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS (MAM)

18 MAM LES PETITES CANAILLES

14 allée de Sophoras 06 86 45 90 65

11 places / Accueil - Individuel
Régulier - Occasionnel
Horaires - 8h/18h
Tarification - PAJE
Inscription - directement via la structure

RELAIS PETITE ENFANCE

19 CROIX D'ARGENT

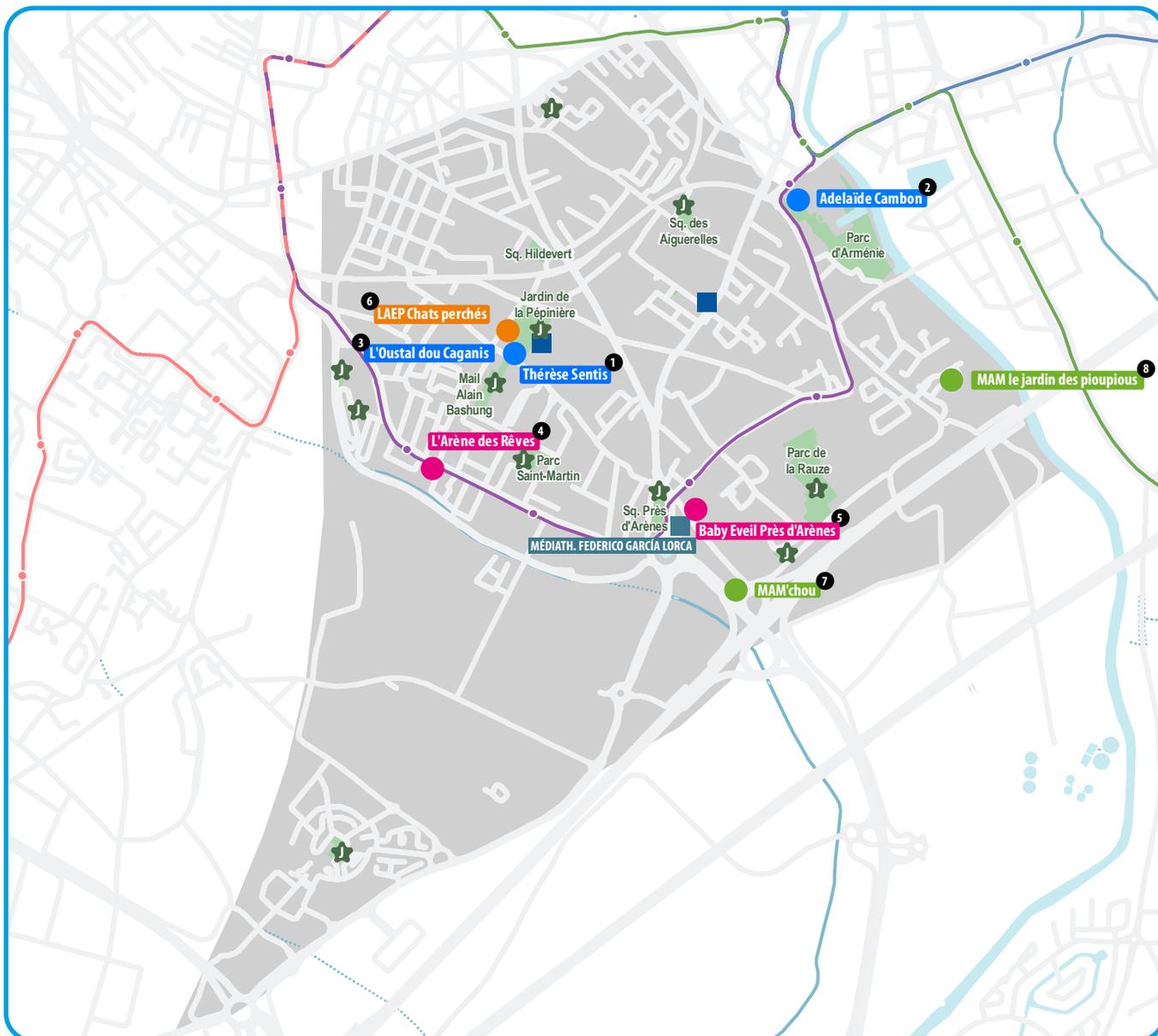
635, rue Jacques Bounin - 04 67 27 72 19
relaispetiteenfance.croixargent@montpellier.fr

Croix d'Argent / Estanove / Lemasson

20 VAL DE CROZE

Place de Chine - 04 67 42 30 75
relaispetiteenfance-valdecroze@montpellier.fr
Bagatelle/Ovalie/Estanove/Pas du Loup/La
Martelle/ La Chamberte
Ouverture 1^{er} trimestre 2025





QUARTIER PRÈS D'ARÈNES

CRÈCHES COLLECTIVES MUNICIPALES

1 THERÈSE SENTIS

655 avenue du Maréchal Leclerc - 04 67 65 45 87

68 places / Accueil - Collectif
Régulier principalement
Occasionnel possible
Horaires - 7h30-18h30
Tarification - PSU
Inscription - Service Presto
Hôtel de Ville et mairies de proximité

2 ADELAÏDE CAMBON

120 place Georges Frêche - 04 99 51 21 95

52 places / Accueil - Collectif
Régulier principalement
Occasionnel possible
Horaires - 7h30-18h30
Tarification - PSU
Inscription - Service Presto
Hôtel de Ville et mairies de proximité

3 OUSTAL DOU CAGANIS

67 rue des Razeteurs - 04 67 65 32 72

22 places / Accueil - Collectif
Occasionnel - Régulier
Horaires - 8h/18h00
Tarification - PSU
Inscription - Service Presto
Hôtel de Ville et mairies de proximité

CRÈCHES PRIVÉES

4 L'ARÈNE DES RÊVES

Avenue des Près d'arènes - 06 58 45 62 65

26 places / Accueil - Collectif
Régulier - Occasionnel
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PSU
Inscription - directement via la structure

MICRO-CRÈCHES PRIVÉES

5 BABY EVEIL PRÈS D'ARÈNES

123 bis avenue de Palavas

12 places / Accueil - Collectif
Régulier - Occasionnel
Horaires - 8h/17h30
Tarification - PAJE
www.crechebabyveil.fr
Inscription - directement via la structure

LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS ASSOCIATIFS

6 LAEP LES CHATS PERCHES

67 rue des razeteurs 04 67 69 00 81

Horaires - Mercredi 8h30/12h30

Tarification - Accès libre

Inscription - directement via la structure

MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS (MAM)

7 MAM'chou

166 avenue de Palavas - 09 73 12 06 88

12 places / Accueil - Individuel

Régulier - Occasionnel

Horaires - 8h/18h

Tarification - PAJE

Inscription - directement via la structure

8 MAM LE JARDIN DES PIOUSIOUS

82 rue des éclusiers - 04 99 64 47 06

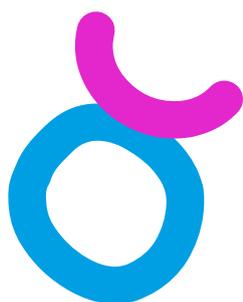
8 places / Accueil - Individuel

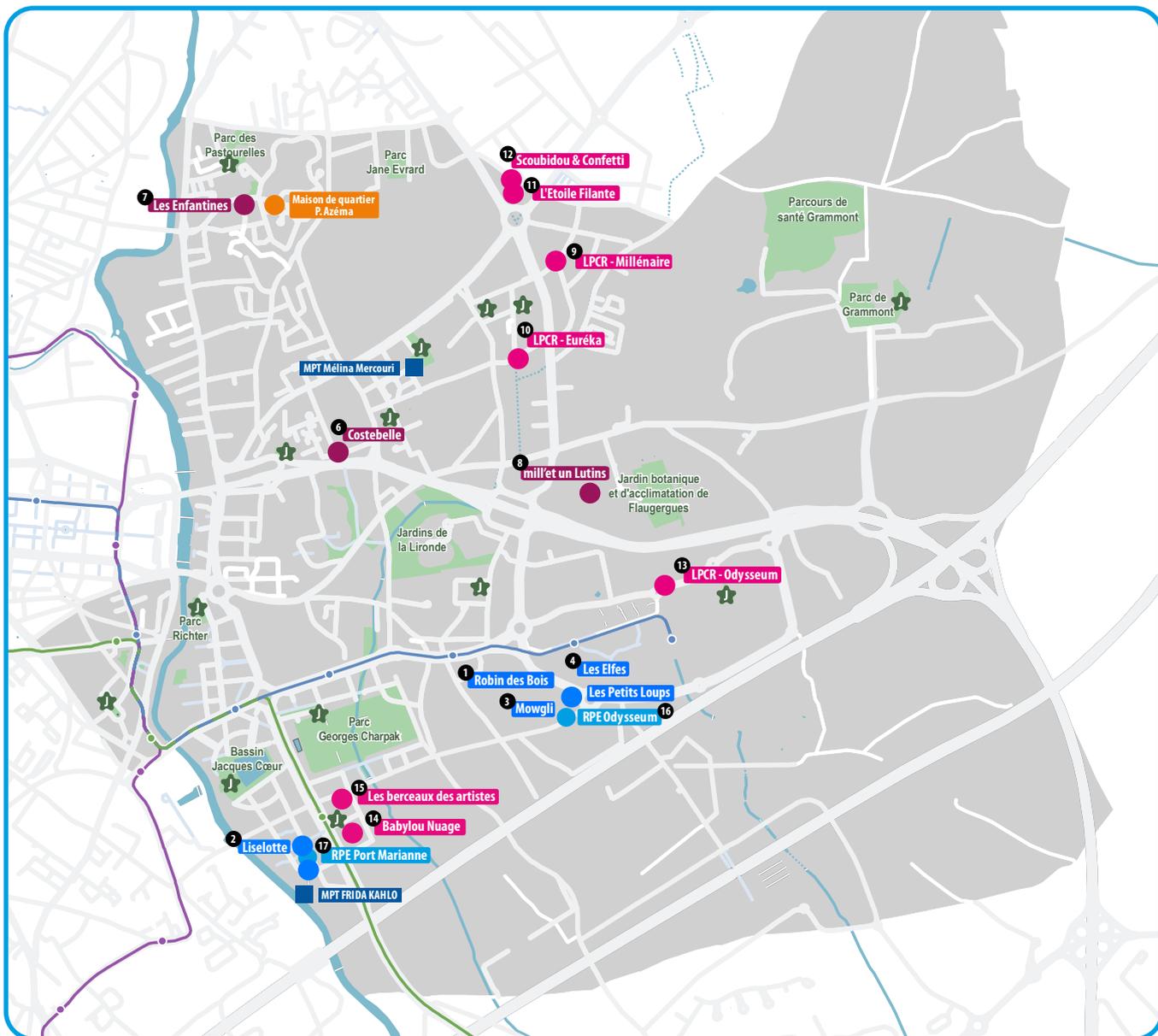
Régulier

Horaires - 7h30/18h

Tarification - PAJE

Inscription - directement via la structure





QUARTIER PORT MARIANNE

CRÈCHES COLLECTIVES MUNICIPALES

1 ROBIN DES BOIS

280 boulevard Pénélope - 04 99 64 22 50

49 places / Accueil - Collectif
Régulier principalement
Occasionnel possible
Horaires - 7h30-18h30
Tarification - PSU
Inscription - Service Presto
Hôtel de Ville et mairies de proximité

2 LISELOTTE

240 rue Claude Lévi Strauss
creche.liselotte@mfgs.fr

Délégation de service public.
72 places / Accueil - Collectif
Régulier principalement
Occasionnel possible
Horaires - 7h/19h
Tarification - PSU
Inscription - auprès de la Ville de Montpellier

3 MOWGLI

280 boulevard Pénélope 04 99 64 22 51

25 places / Accueil -
Occasionnel - Régulier
Horaires - 8h/18h
Tarification - PSU
Inscription - Service Presto
Hôtel de Ville et mairies de proximité

SAF MUNICIPAL (SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL)

4 LES ELFES

280 boulevard Pénélope - 04 67 15 65 43

17 places - Crèche familiale
Régulier - Occasionnel
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PSU
Inscription - Service Presto
Hôtel de Ville et Mairies de proximité

5 LES PETITS LOUPS

280 boulevard Pénélope - 04 67 15 65 43

18 places - Crèche familiale
Régulier - Occasionnel
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PSU
Inscription - Service Presto
Hôtel de Ville et Mairies de proximité

CRÈCHES ASSOCIATIVES

6 COSTEBELLE

rue des Frères Lumières - 04 67 65 33 32

31 places / Accueil - Collectif
Régulier - Occasionnel
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PSU
Inscription - directement via la structure

7 LES ENFANTINES

35 rue André Malraux - 09 73 58 51 79

16 places / Accueil - Collectif
Régulier - Occasionnel
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PSU
Inscription - directement via la structure

8 MILL'ET UN LUTINS

33 Parc Club du Millénaire - 04 67 20 26 00

47 places / Accueil - Collectif
Régulier - Occasionnel
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PSU
Inscription - Service PREST'O

CRÈCHES PRIVÉES

9 LPCR MILLENAIRE

91 rue de Thor - 04 37 46 45 26

60 places / Accueil - Collectif
Régulier - Occasionnel
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PSU
Inscription - directement via la structure

10 LPCR EUREKA

650 rue Louis Lépine - 04 37 46 45 23

38 places / Accueil - Collectif
Régulier - Occasionnel
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PSU
Inscription - directement via la structure

11 L'ÉTOILE FILANTE

418 rue du Mas de Verchant - 04 67 73 17 58

38 places / Accueil - Collectif
Régulier - Occasionnel
Horaires - 6h30/20h
Tarification - PSU
Inscription - directement via la structure

12 SCOUBIDOU ET CONFETTI

369 rue du Mas de Verchant - 09 51 75 64 43

33 places / Accueil - Collectif
Régulier - Occasionnel
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PSU
Inscription - directement via la structure

13 LPCR ODYSSEUM

521 rue Georges Méliès - 04 30 29 90 36

31 places / Accueil - Collectif
Régulier - Occasionnel
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PSU
Inscription - directement via la structure

MICRO-CRÈCHES PRIVÉES

14 BABILOU NUAGE

769 avenue Raymond Dugrand
04 99 51 71 75

10 places / Accueil - Collectif
Régulier - Occasionnel possible
Horaires - 8h/19h
Tarification - PAJE
Inscription - directement via la structure

15 LES BERCEAUX DES ARTISTES

LPCR

70 rue Roland Petit
Lesberceauxdoccitanie.com

11 places / Accueil - Collectif
Régulier - Occasionnel
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PAJE
Inscription - directement via la structure

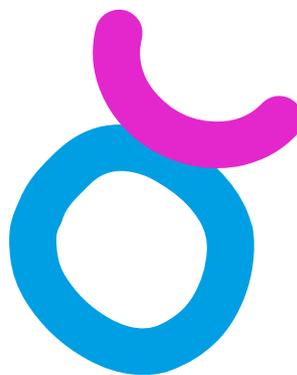
RELAIS PETITE ENFANCE

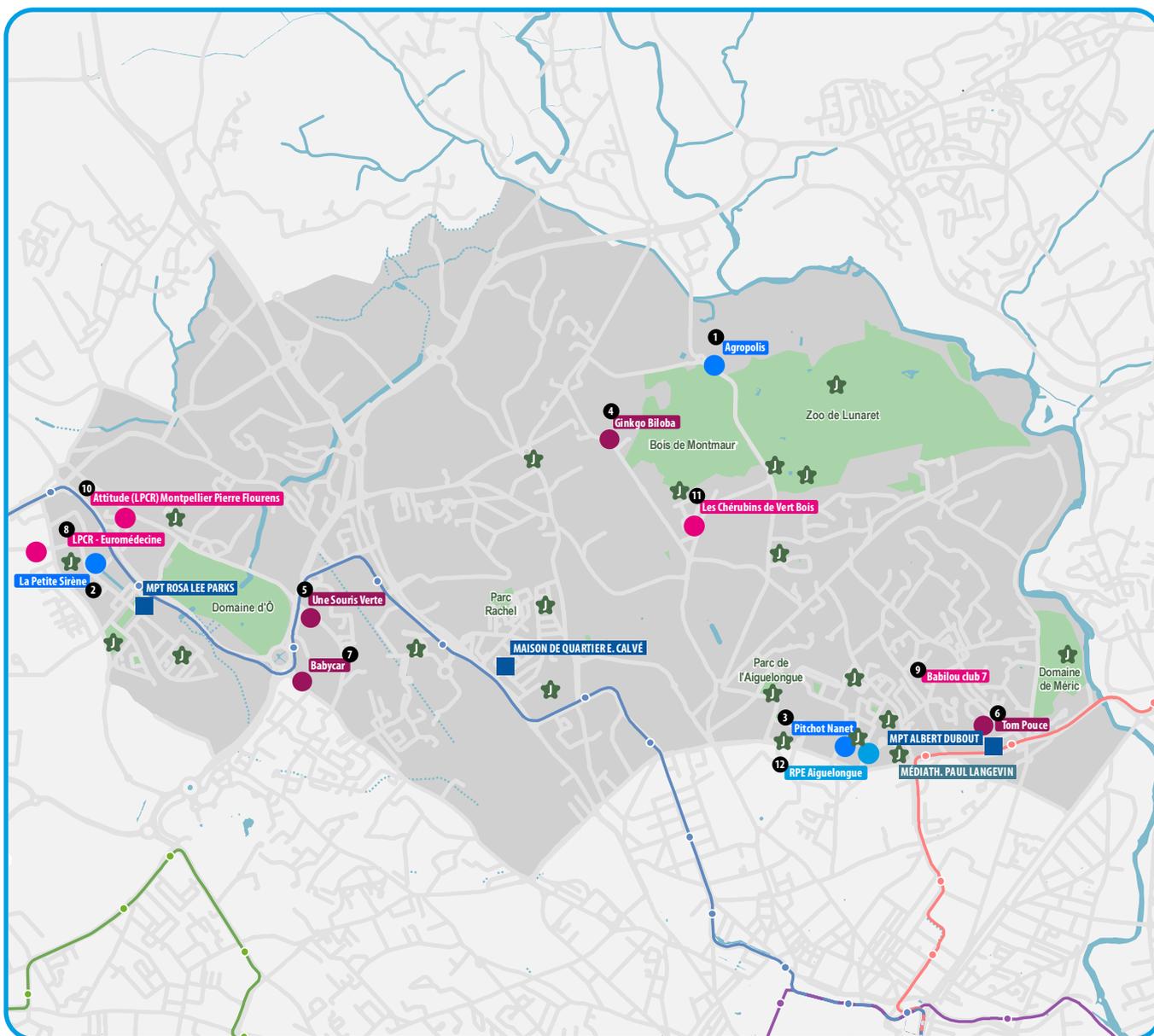
16 ODYSSEUM

280, boulevard Pénélope - 04 99 64 22 54
relaispetiteenfance.odysseum@montpellier.fr
La Pompignane / Millénaire / Port Marianne

17 PORT MARIANNE

260, rue Claude Lévi-Strauss - 04 48 18 62 62
relaispetiteenfance.portmarianne@montpellier.fr
Aiguerelles / La Rauze / Mion / Pont Trinquat /
Port Marianne / Saint Martin / Tournezy /
Près d'Arènes





QUARTIER HÔPITAUX FACULTÉS

CRÈCHES COLLECTIVES MUNICIPALES

1 AGROPOLIS

30 rue J-F Breton - 04 67 41 20 97

44 places / Accueil - Collectif
Régulier principalement
Occasionnel possible
Horaires - 7h30-18h30
Tarification - PSU
Inscription - Service Presto
Hôtel de Ville et mairies de proximité

2 LA PETITE SIRENE

115 avenue de Fès - 04 67 10 48 00

48 places / Accueil - Collectif
Régulier principalement
Occasionnel possible
Horaires - 7h30-18h30
Tarification - PSU
Inscription - Service Presto
Hôtel de Ville et mairies de proximité

3 PITCHOT NANET

1 rue des Tourterelles - 04 67 72 41 64

25 places / Accueil - Collectif
Occasionnel - Régulier
Horaires - 8h/18h
Tarification - PSU
Inscription - Service Presto
Hôtel de Ville et mairies de proximité

CRÈCHES ASSOCIATIVES

4 GINKGO BILOBA

2256 route de Mende - 04 67 72 65 49

45 places / Accueil - Collectif
Régulier - Occasionnel
Horaires - 8h/18h30
Tarification - PSU
Inscription - directement via la structure

5 UNE SOURIS VERTE

625 rue de Saint-Priest - 04 67 61 19 94

20 places / Accueil - Collectif
Régulier - Occasionnel
Horaires - 8h/18h15
Tarification - PSU
Inscription - directement via la structure

6 TOM POUCE

139 rue Philippe Castan - 04 67 72 85 83

28 places / Accueil - Collectif

Régulier - Occasionnel

Horaires - 7h30/18h30

Tarification - PSU

directement via la structure

7 BABY CAR

2452 avenue du Père Soulas

04 67 63 07 40

10 places / Accueil - Collectif

Régulier - Occasionnel

Horaires - 8h45-11h45 / 13h45-16h45

Tarification - PSU

Inscription - directement via la structure

CRÈCHES PRIVÉES

8 LPCR EUROMEDECINE

1722 rue Malbosc - 04 67 03 03 56

43 places / Accueil - Collectif

Régulier - Occasionnel

Horaires - 7h30/18h30

Tarification - PSU

Inscription - directement via la structure

MICRO-CRÈCHES PRIVÉES

9 BABILOU CLUB 7

448 rue de la Roqueturière - 04 67 67 91 97

10 places / Accueil - Collectif

Régulier - Occasionnel

Horaires - 7h30/18h30

Tarification - PAJE

Inscription - directement via la structure

10 PIERRE FLOURENS

ATTITUDE (LPCR)

95 rue Pierre Flourens - 04 67 41 42 83

10 places / Accueil - Collectif

Régulier - Occasionnel

Horaires - 7h30/18h30

Tarification - PAJE

Inscription - directement via la structure

11 LES CHERUBINS DE VERT BOIS

189 avenue du Vert Bois - 06 85 16 38 17

vert-bois@les-cherubins.com

12 places / Accueil - Collectif

Régulier - Occasionnel

Horaires - 7h30/18h30

Tarification - PAJE

Inscription - directement via la structure

RELAIS PETITE ENFANCE

12 AIGUELONGUE

2, rue des Tourterelles - 04 67 54 45 13

[relaispetiteenfance.aiguelongue@](mailto:relaispetiteenfance.aiguelongue@montpellier.fr)

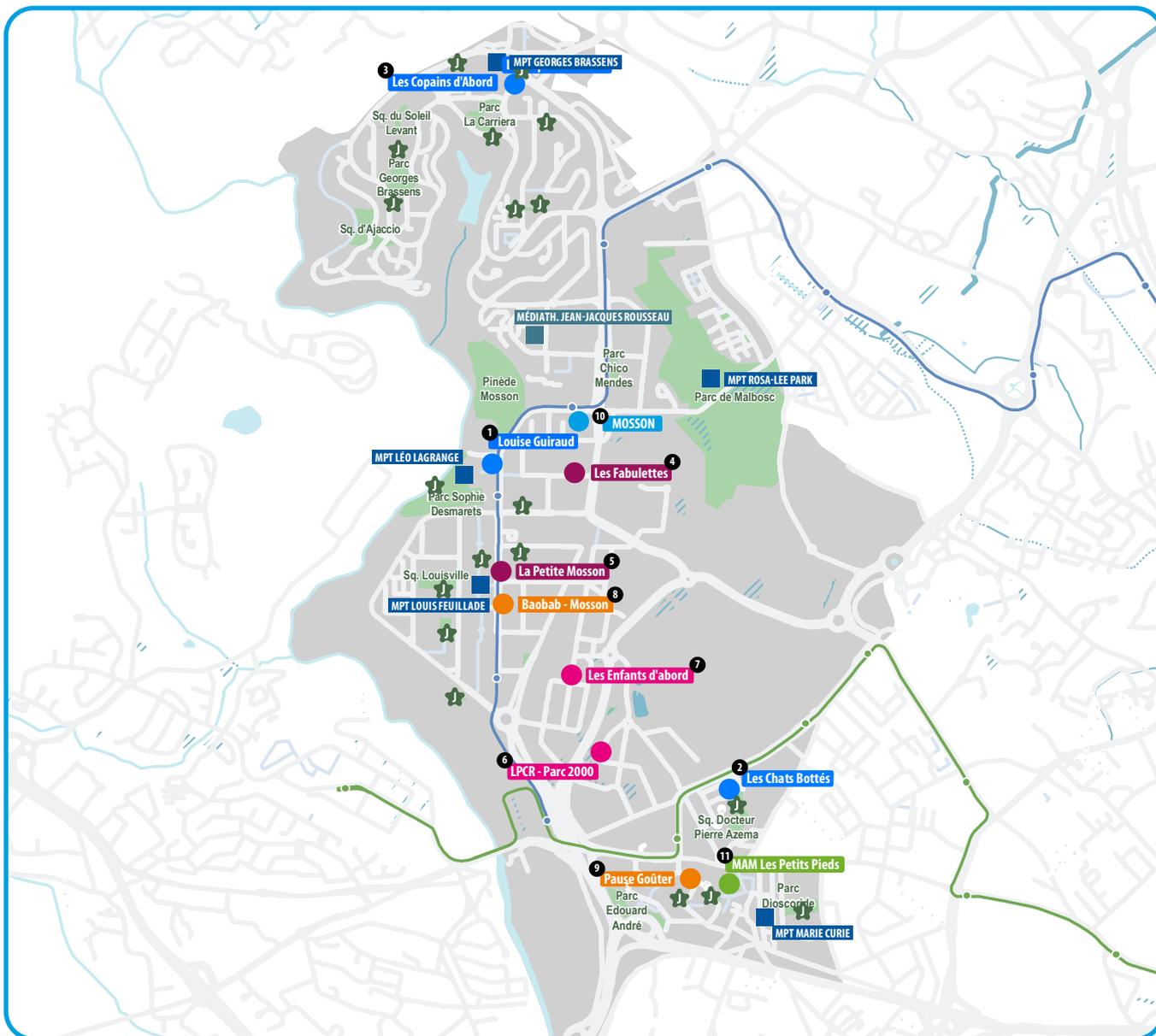
montpellier.fr

Aiguelongue / Beaux-Arts / Boutonnet /

Hôpitaux-Facultés / Les Aubes, Plan des 4

Seigneurs





QUARTIER MOSSON

CRÈCHES COLLECTIVES MUNICIPALES

1 LOUISE GUIRAUD

35 rue de Tipasa - 04 67 75 42 50

59 places / Accueil - Collectif
Régulier principalement
Occasionnel possible
Horaires - 7h30-18h30
Tarification - PSU
Inscription - Service Presto
Hôtel de Ville et mairies de proximité

2 LES CHATS BOTTES

24 rue Jeanne de Charrin - 04 67 75 45 79

25 places / Accueil - Collectif
Occasionnel - Régulier
Horaires - 8h/18h
Tarification - PSU
Inscription - Service Presto
Hôtel de Ville et mairies de proximité

3 LES COPAINS D'ABORD

43 avenue Guilhem de Poitiers
04 67 40 06 80

25 places / Accueil - Collectif
Occasionnel - Régulier
Horaires - 8h/18h
Tarification - PSU
Inscription - Service Presto
Hôtel de Ville et mairies de proximité

CRÈCHES ASSOCIATIVES

4 LES FABULETTES

66 rue de Bari - 04 67 52 96 63

12 places / Accueil - Collectif
Régulier - Occasionnel
Horaires - 8h30-12h/13h30-17h
Tarification - PSU
Inscription - directement via la structure

5 LA PTITE MOSSON

476 avenue de Barcelone - 04 67 75 32 57

42 places / Accueil - Collectif
Régulier - Occasionnel
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PSU
Inscription - directement via la structure

CRÈCHES PRIVÉES

6 PARC 2 000 (LPCR)

321 rue Maurice Bèjart - 04 37 46 45 27

43 places / Accueil - Collectif
Régulier - Occasionnel
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PSU
Inscription - directement via la structure

MICRO-CRÈCHES PRIVÉES

7 LES ENFANTS D'ABORD

244 rue Claude François - 07 85 66 80 26

10 places / Accueil - Micro crèche
Régulier - Occasionnel
Horaires - 7h30/18h30
Tarification - PAJE
Inscription - directement via la structure

LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS ASSOCIATIFS

8 BAOBAB MOSSON - LAEP

410 avenue de Barcelone - 07 69 21 23 75

Horaires - Jeudi 9h/12h
Tarification - Accès libre
Inscription - directement via la structure

9 PAUSE GOUTER - LAEP

Place François Mansart - 07 66 11 90 20

Horaires - Lundi au vendredi: 15h/18h
Mardi, jeudi et samedi: 9h30/12h30
Horaires - Accès libre
Inscription - directement via la structure

RELAIS PETITE ENFANCE

10 MOSSON

123, rue de Lausanne - 04 99 77 14 94
relaispetiteenfance.mosson@montpellier.fr

Celleneuve, / Les Hauts de Massane /
Malbosc-Euromédecine / Mosson

MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS (MAM)

11 MAM LES PETITS PIEDS

18 rue Icard - 09 80 66 97 43

8 places / Accueil - Individuel
Régulier - Occasionnel
Horaires - 8h/17h
Tarification - PAJE
Inscription - directement via la structure



LES ADRESSES ET NUMÉROS UTILES

- ▶ **HÔTEL DE VILLE**
1, places Georges Frêche
Pôle Petite Enfance
04 67 34 70 61

MAIRIES DE PROXIMITÉS

- ▶ **AUBES - POMPIGNANE**
35, rue André Malraux
04 99 77 20 90
8h30/17h30
- ▶ **MOSSON**
111, place de Tipasa
04 67 75 19 10
8h/17h
- ▶ **VILLON**
rue des Araucarias
04 67 41 48 46
8h30/17h30
- ▶ **TASTAVIN**
118, allée M. Bonafos
04 67 27 33 31
8h30/17h30

SERVICE VACCINATIONS DE LA VILLE

- ▶ **PÔLE SANTÉ PUBLIC**
Maison de la Prévention Santé
6, rue Maguelone
04 67 02 21 60
(permanence le mercredi
après-midi à la Pergola)

AUTRES ADRESSES

- ▶ **CAF**
139, avenue de Lodève
34 943 Montpellier CEDEX 09
0810 25 34 80
www.caf.fr et www.mon-enfant.fr
- ▶ **CONSEIL DÉPARTEMENTAL**
1000, rue d'Alco
04 67 67 67 67

- ▶ **PMI (PROTECTION MATERNELLE INFANTILE)**
04 67 67 63 98
- ▶ **DIRECTION ENFANCE ET FAMILLE-**
Pôle départemental solidarité
04 67 67 66 08
- ▶ **ASE (AIDE SOCIALE ENFANCE)**
Montpellier
Conseil Départemental
04 67 67 65 62
- ▶ **CPAM**
29, cours Gambetta
04 67 06 32 20
- ▶ **CIDFF**
(Centre d'Information sur les Droit des Femmes et des Familles)
2, rue de la Vieille
04 67 72 00 24
- ▶ **MAISON DE LA JUSTICE**
66, rue de Bari
04 67 72 76 80
- ▶ **FEMMES EN DIFFICULTÉS**
Hébergements d'urgence Corus
04 67 58 14 00
- ▶ **CENTRE BOUISSONADE**
04 67 58 07 03
- ▶ **ASSOCIATION D'INFORMATION ET AIDE AUX VICTIMES**
04 67 60 61 78
- ▶ **ENFANTS EN DIFFICULTÉS FONDATION CLAUDE POMPIDOU**
04 67 66 17 88
- ▶ **CENTRE MÉDICO-PSYCHO PÉDAGOGIQUE**
M. Foucault
04 67 61 08 20

LIEUX DE MÉDIATION

- ▶ **APEA**
(10h - 22h)
04 67 42 66 44
- ▶ **PARENTS ENFANTS MÉDIATIONS**
04 67 60 89 70
- ▶ **ECOLE DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS**
04 67 03 43 58

- ▶ **PLANNING FAMILIAL DE MONTPELLIER**
04 67 10 47 80
- ▶ **MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL**
04 67 64 62 19
- ▶ **MAISON DES JEUNES ET DE LA SANTÉ (ÉTUDIANT)**
04 67 52 02 76
- ▶ **HÔPITAL ARNAUD DE VILLENEUVE**
Service planification, orthogénie
04 67 33 64 43 ou **04 67 33 64 82**

URGENCES ET N° VERT

- ▶ **SAMU**
15 OU 112
- ▶ **ALLO ENFANCE MALTRAITÉE**
0 800 054 441 OU 119
- ▶ **ASSOCIATION ENFANCE ET PARTAGE**
0 800 051 234
- ▶ **SIDA INFO SERVICE**
0 800 840 800
- ▶ **CENTRE ANTI-POISON**
04 91 75 25 25 ou **05 61 77 74 47**



MAIRIE DE MONTPELLIER

1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"



montpellier.fr/petiteenfance

